

Res  
HJ13  
A29a  
1979

# Exposé budgétaire

---

prononcé par l'honorable John Crosbie  
ministre des Finances  
et député de Saint-Jean-Ouest  
à la Chambre des communes

le 11 décembre 1979



Ministère des Finances  
Canada

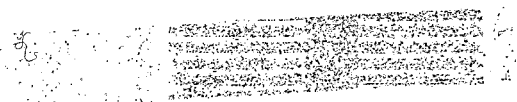
Department of Finance  
Canada

# **Exposé budgétaire**

---

prononcé par l'honorable John Crosbie  
ministre des Finances  
et député de Saint-Jean-Ouest  
à la Chambre des communes

le 11 décembre 1979



# Matière

Discours du budget	
Défis majeurs du nouveau gouvernement .....	3
Principales caractéristiques du budget .....	4
La situation économique .....	7
La diminution du déficit du gouvernement .....	9
La limitation de la croissance des dépenses publiques .....	10
La politique énergétique .....	11
Autres mesures fiscales dans le domaine de l'énergie .....	14
Les mesures fiscales .....	15
Encouragements au secteur privé .....	15
Achats d'actions .....	15
Petites entreprises .....	17
Développement régional et sectoriel .....	17
Mesures accroissant les recettes .....	18
Autres modifications fiscales .....	18
Programmes d'emploi et assurance-chômage .....	20
Politique commerciale .....	21
Processus budgétaire .....	22
Conclusion .....	23
Tableaux financiers .....	24
Annexe .....	27

# Discours du budget

Monsieur le président,

J'aimerais, avant de commencer mon premier exposé budgétaire, exprimer ma reconnaissance au Premier ministre pour m'avoir confié cette lourde responsabilité et remercier mes collègues et les fonctionnaires de mon ministère et d'autres organismes pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la préparation de ce budget. J'en profite aussi pour dire aux membres du caucus du gouvernement combien j'ai apprécié leur appui.

J'aimerais également exprimer ma reconnaissance aux électeurs de Saint-Jean-Ouest, qui m'ont accordé leur confiance au cours de quatre élections provinciales depuis 1966 et qui m'ont choisi le 18 octobre 1976 et le 22 mai 1979 pour les représenter dans cette institution nationale. Les trois années que j'ai passées à cette Chambre ont été actives et enrichissantes. J'en suis venu à connaître le pays et les députés de tous partis, à la Chambre, d'une façon qui me convainc au-delà de tout doute des immenses possibilités du Canada. De quoi avons-nous besoin pour réaliser cet énorme potentiel? Nous avons besoin d'initiative, d'ardeur au travail, d'esprit d'entreprise et du caractère aventureux de nos ancêtres—qu'ils soient anglais, français ou d'autres nationalités—qui sont venus coloniser nos terres nouvelles.

Il s'agit d'un budget de «réalisation de notre potentiel». C'est un budget qui fait face aux réalités et expose la façon dont, selon nous, le Canada peut réaliser ses possibilités. Laurier a déclaré que le XXe siècle appartenait au Canada. Cette prophétie ne s'est peut-être pas encore traduite dans les faits. Cependant, si notre politique financière et énergétique est adoptée, les années 90 appartiendront bel et bien au Canada.

Ce budget constitue une «première» sous plusieurs aspects. C'est le premier budget que j'ai le privilège de présenter à la Chambre, le premier budget du nouveau gouvernement, le premier budget fédéral jamais présenté par un natif de Terre-Neuve et le premier budget Progressiste conservateur en 17 ans. Plus important encore, c'est le premier budget d'une ère nouvelle dans les affaires économiques et financières de ce pays, une ère caractérisée par un réalisme nouveau et un climat économique plus stimulant et plus favorable aux Canadiens.

Depuis le mois de mai, j'ai rencontré les ministres des Finances de nombreux pays. J'ai débattu de nos problèmes économiques et financiers avec mes homologues des provinces. J'ai entendu le point de vue des nationaux et syndicaux de tout le Canada. J'ai sollicité les avis

d'économistes dans les universités, des organismes de recherche et des sociétés privées.

Tous ces contacts et les avis indépendants offerts au sommet de Tokyo par le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil économique du Canada m'ont confirmé dans l'idée que ce budget devait être guidé par quatre considérations majeures.

La première est que l'économie canadienne possède un grand potentiel et offre des perspectives plus favorables que tout autre pays au monde. En second lieu, les résultats de notre économie, qui ont été décevants au cours des années 70, pourraient être sensiblement améliorés si l'on instaurait des incitations économiques plus favorables aux particuliers et à l'entreprise privée. En troisième lieu, pour que notre politique soit un succès, elle doit faire face de manière réaliste aux problèmes que posent le coût et la rareté de l'énergie, ainsi que l'énorme déficit budgétaire que nous ont légué nos prédécesseurs Libéraux. Enfin, notre politique doit être axée davantage qu'au cours des dix dernières années sur les possibilités à moyen et à long terme de notre pays et accorder moins d'importance aux ajustements de l'économie à court terme et aux échappatoires politiques du moment.

Le besoin d'une approche nouvelle ressort très clairement des résultats que nous avons enregistrés pendant les années 70. En gros, ils n'ont été que de la moitié environ des résultats que nous avons obtenus pendant les années 60. Nos taux d'inflation et de chômage ont été à peu près deux fois plus élevés, tandis que le rythme de croissance de notre productivité diminuait de moitié. Au cours des cinq dernières années, les gains de productivité, source essentielle à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens, ont été quasiment nuls.

Cette détérioration de nos résultats est imputable à plusieurs facteurs, dont certains échappent à notre volonté. Mentionnons par exemple les événements internationaux, comme la flambée des prix de l'énergie et la conjonction malheureuse d'une croissance économique ralentie et d'une hausse générale des prix dans la plupart des pays, Etats-Unis compris. De plus, le gouvernement n'avait aucune prise sur certains phénomènes intérieurs comme les changements et les variations de la participation à la population active.

Ces influences inévitables ne sont toutefois pas seules en cause: les gouvernements—et en particulier le gouvernement fédéral—ont leur part de responsabilité pour ne pas avoir fait face aux réalités économiques et négligé de tirer le maximum du potentiel de notre pays. A mon avis, l'une des principales raisons pour lesquelles les Canadiens se sont choisis un nouveau gouvernement, au printemps dernier, était le désir de voir guider le pays par une politique nouvelle et plus réaliste. Je suis bien déterminé, ainsi que mes collègues, à m'engager dans cette voie, même si elle doit nous exposer pour un temps à une certaine impopularité. Nous sommes persuadés que, à la longue, des principes économiques sains sont payants et, donc, constituent une bonne politique.

## Défis majeurs du nouveau gouvernement

Quels sont les défis que nous devons relever pour orienter le pays dans une direction nouvelle? La croissance de la productivité a été faible ou nulle au cours des cinq dernières années. Cette année, les prix ont monté de près de 10 p. cent. Cela fait sept ans de suite que les prix augmentent d'entre 7.5 et 11 p. cent par an. Le taux de chômage s'établit à environ 7.5 p. cent, ce qui est moins élevé qu'en 1977 et 1978, mais le nombre de chômeurs reste considérable, en particulier dans certaines régions du pays comme ma propre île natale, Terre-Neuve.

En outre, deux déficits criants sont apparus dans l'économie: le déficit du gouvernement du Canada et le déficit de la balance courante. A l'heure actuelle, les dépenses du gouvernement fédéral sont supérieures de 25 p. cent à ses recettes, et le déficit dépasse le budget total de l'année du centenaire, 1967. Quant au déficit de notre balance courante, il équivaut à plus de 2 p. cent du Produit national brut (PNB), c'est-à-dire à plus de 2 p. cent de la valeur totale de tous les biens et services produits par notre pays. Aucun des autres grands pays industrialisés n'enregistre un déficit aussi élevé en proportion de son économie. En tant que pays et en tant que gouvernement, nous devons faire face à l'obligation de payer nos factures et cesser d'emprunter toujours plus, aux dépens de notre avenir.

A cause de ces déficits, les taux d'intérêt ont augmenté de manière excessive, les emprunteurs privés se sont vus chassés du marché intérieur des capitaux et le dollar canadien s'est affaibli. Notre capacité de lancer des initiatives nouvelles pour le développement du pays serait quasiment réduite à néant si nous ne faisons rien pour réduire ces déficits.

L'expérience récente prouve une fois de plus que l'expansion monétaire et l'augmentation des dépenses et du déficit du gouvernement ne règlent rien. Elles ne font qu'aggraver les difficultés. Une politique fiscale et monétaire disciplinée et réaliste est indispensable. Un système d'incitations, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, est de toute évidence essentiel. Le choix que font les individus en réaction à des incitations positives est beaucoup plus efficace que les interventions persuasives, autoritaires ou directives du gouvernement. L'une des grandes priorités de ce budget-ci et de nos budgets suivants sera l'établissement d'un système d'incitations qui encourageront les Canadiens à travailler, à épargner, à investir, à prendre des risques au Canada, à devenir plus efficaces dans la production et à économiser l'énergie et les autres ressources rares.

## Principales caractéristiques du budget

Je tiens ce soir l'une de nos promesses électorales en présentant des projections détaillées de nos recettes, dépenses et déficits jusqu'en 1983-84. Je publie aussi un document qui décrit les hypothèses économiques sur lesquelles les projections financières sont basées.

Je voudrais maintenant exposer les principaux éléments de ce budget.

L'objectif fondamental de notre plan financier est de réduire progressivement notre déficit. Nos besoins financiers seront diminués de moitié, pour passer de près de \$10 milliards cette année à moins de \$5 milliards d'ici 1983-84.

Pour atteindre cet objectif, nos dépenses seront strictement plafonnées. Nous limiterons leur croissance à 10 p. cent par an. Si l'on tient compte de l'inflation, ce chiffre représente une augmentation nulle des dépenses en termes réels.

J'aimerais évoquer maintenant des nouvelles mesures importantes dans le domaine de l'énergie, en vue d'atteindre notre objectif d'autonomie pétrolière d'ici les années 90.

Les choses doivent être bien claires: les chiffres de recettes et de dépenses pour 1980-81 et les exercices suivants reposent sur l'hypothèse que nous concluons une entente avec les provinces productrices de pétrole et de gaz sur notre nouvelle politique énergétique et sur l'établissement des prix du pétrole et du gaz. L'entente comporte un relèvement du prix de ces produits entre 1980 et 1984 de manière qu'il se rapproche à un rythme mesuré du niveau de 85 p. cent des prix américains à Chicago ou du prix international, le moindre des deux étant retenu.

Le gouvernement du Canada se propose, à l'occasion de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel, de veiller à ce que l'industrie ne réalise pas des profits excessifs grâce à l'accélération des prix, mais obtienne un rendement convenable et garde des ressources suffisantes pour continuer l'exploration et la mise en valeur des nouvelles sources d'énergie. Nous voulons nous assurer, par notre nouvelle taxe énergétique, que le gouvernement du Canada reçoive à peu près la moitié du produit des hausses qui dépasseront \$2 le baril de pétrole et 30 cents les mille pieds cubes de gaz par an. Le gouvernement pourra ainsi tirer de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz des recettes suffisantes pour appliquer les mesures énergétiques, les programmes d'économie et les mécanismes de compensation conçus en faveur des régions et des citoyens du Canada.

La forme exacte de notre taxe énergétique n'a pas encore été définitivement arrêtée; cependant, la taxe sera suffisante pour donner au gouvernement du Canada les recettes que, à notre avis, nous devons tirer des hausses de prix du gaz et du pétrole pour mettre en œuvre les programmes dont nous avons indiqué la nécessité. Je suis

bien convaincu que les ententes déjà conclues seront complétées et qu'une nouvelle taxe énergétique sera mise en place avant juillet 1980.

Comme il est absolument essentiel d'encourager nos concitoyens à diminuer encore leur consommation de produits pétroliers, à économiser ceux qui doivent être importés en quantité toujours croissante et à des prix toujours plus élevés—alors que nos propres réserves diminuent—et afin d'obtenir des recettes absolument nécessaires au gouvernement du Canada d'une manière qui contribue aussi à la réalisation d'un autre objectif national, une taxe d'accise de 25 cents par gallon sera imposée à compter de ce soir sur l'essence, le carburant diesel et les autres carburants. Cette taxe ne s'appliquera pas à l'huile de chauffage à usage domestique ou autre. Touchant tous les utilisateurs de carburants, cette taxe remplacera celle de 7 cents le gallon qui ne frappe actuellement que les utilisateurs non commerciaux d'essence. Par conséquent, la hausse est de 18 cents le gallon pour les personnes qui achètent de l'essence pour usage personnel. Les exploitations agricoles, les pêcheurs commerciaux et les transports publics urbains auront droit à un remboursement de 10 cents le gallon; dans leur cas, la taxe sera donc en fait de 15 cents.

Toutes les recettes fournies au gouvernement fédéral par la nouvelle taxe énergétique et une bonne partie du produit de la taxe d'accise seront réinjectées dans l'économie sous forme d'aides directes à l'exploitation d'autres sources d'énergie, aux méthodes de conservation, et aux régions et qui ont plus de mal à absorber ces hausses de prix.

Le gouvernement précédent avait déclaré qu'il n'avait pas l'intention de maintenir indéfiniment la situation d'énergie à bon marché au Canada, alors que le reste du monde s'adaptait aux réalités nouvelles. Il avait ensuite admis que la seule solution possible, en pratique, était de continuer à relever progressivement le prix de l'énergie. Il avait souligné que cela était essentiel pour assurer les approvisionnements futurs et conserver des ressources rares. Le hic est que le gouvernement précédent n'a pas eu le courage d'appliquer cette politique qu'il préconisait. Nous devons maintenant agir de façon que le Canada devienne autonome à l'égard de toutes les formes d'énergie, y compris le pétrole, d'ici les années 90 et de manière à protéger le pays contre le chaos, dans l'éventualité où les approvisionnements internationaux de pétrole seraient interrompus. A la différence du gouvernement précédent, nous ne voulons pas préconiser une politique pour, ensuite, ne pas l'appliquer.

J'annonce ce soir l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie qui sera de \$80 par adulte et de \$30 par enfant, annuellement, sous réserve d'un revenu maximum. Cette mesure, dont l'application sera échelonnée sur deux ans, bénéficiera aux familles canadiennes à revenu modique. Lorsqu'elle sera entièrement en vigueur, elle coûtera \$1 milliard par an au trésor fédéral.

Si les partis d'opposition permettent à notre projet de crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires et impôts fonciers de prendre force de loi,



les impôts fédéraux sur le revenu seront réduits de \$1.2 milliard en 1980 et de \$2.9 milliards en 1982. Ils seront également diminués de \$1.4 milliard en 1980 par le fait de l'indexation.

Les achats d'actions ordinaires d'entreprises canadiennes seront encouragés par un nouveau mécanisme, le Régime de placement en actions ordinaires canadiennes, et par les changements apportés aux règles régissant les Régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Pour aider les petites entreprises non constituées en sociétés et tenir compte de la contribution que beaucoup de femmes apportent à ces entreprises, la rémunération versée aux conjoints sera déductible. Cette mesure représente un nouveau pas vers l'égalité des droits pour la femme canadienne.

Alors que nous observons des taux d'intérêt élevé, de nouvelles mesures fiscales diminueront les coûts d'emprunt des petites sociétés, par le biais d'une obligation pour l'expansion des petites entreprises.

De nouveaux stimulants fiscaux favoriseront le développement régional et les investissements dans les bateaux de pêche construits au Canada et utilisés dans la région de l'Atlantique.

Les agriculteurs bénéficieront d'un allègement qui atténuera sensiblement les problèmes causés par l'imposition des gains en capital sur les terres agricoles.

Le régime fiscal des particuliers subira des modifications à la lumière de la réforme du droit de la famille.

Une surtaxe de 5 p. cent sur l'impôt des sociétés sera appliquée pendant deux ans, à titre de contribution du secteur des entreprises à la réduction absolument indispensable de notre déficit.

La déduction du super-épuisement pour les forages dans les régions pionnières sera prolongée, à un taux réduit, jusqu'à la fin de 1980. Elle sera ensuite remplacée. Le taux de déduction des avoirs pétroliers et gaziers canadiens, y compris les paiements de primes foncières, sera ramené de 30 à 10 p. cent.

Les taxes sur les boissons alcooliques, le tabac et certains autres produits seront augmentées.

Des mesures seront prises afin d'éliminer certains abus dans le régime fiscal.

Le taux des cotisations d'assurance-chômage sera majoré, tandis que le crédit d'impôt pour emploi sera amélioré.

## La situation économique

Avant d'exposer nos objectifs précis de réduction du déficit et de décrire plus en détail les mesures budgétaires, j'aimerais évoquer la situation économique actuelle et le contexte économique général auquel nous aurons à faire face au cours des prochaines années.

La production et l'emploi ont été plus vigoureux au troisième trimestre qu'on ne le prévoyait généralement. La Dépense nationale brute (DNB) devrait accuser en 1979 une croissance réelle d'environ 3 p. cent. Au cours des quatre derniers trimestres, les investissements des entreprises ont été particulièrement soutenus, progressant de 12 p. cent en termes réels.

Beaucoup d'emplois ont été créés. En octobre 1979, on comptait environ 440,000 personnes employées de plus qu'un an auparavant. Plus de 135,000 de ces nouveaux emplois ont été créés dans le secteur manufacturier.

Cependant, nos résultats ne sont pas tous aussi satisfaisants. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration de notre balance courante. Au cours des trois premiers trimestres de 1979, les importations ont dépassé les exportations au taux de \$6.1 milliards pour une année en moyenne, contre \$5.3 milliards pour toute l'année 1978. La croissance des exportations a été ralentie par l'évolution de l'économie aux Etats-Unis, tandis que celles des importations s'accélérait en raison de nos achats importants de machines et d'équipement, dont la plupart sont importés.

Les prix à la consommation ont continué d'afficher une hausse dépassant 9 p. cent sur douze mois, malgré un certain ralentissement de l'augmentation des prix alimentaires. Quant aux prix de l'énergie et des articles autres que les aliments, ils se sont élevés à un rythme supérieur à la moyenne.

Nos perspectives pour 1980 sont assombries par la récession qui semble se développer en ce moment aux Etats-Unis. Malgré le risque d'une baisse de la production américaine, nous estimons que la production augmentera d'environ 1 p. cent au Canada. Cela signifie que les créations d'emplois seront moins nombreuses l'an prochain et que notre taux de chômage risque de monter à environ 8¼ p. cent.

La hausse des prix de l'énergie fera monter l'Indice des prix à la consommation (IPC). Il est probable que, en conséquence, la tendance à la hausse des salaires se maintiendra. L'évolution des rémunérations est déjà quelque peu préoccupante.

Nous devons voir plus loin que l'année 1980, même si les prévisions économiques sont plutôt aléatoires. Notre politique vise à améliorer les perspectives à long terme de l'économie canadienne; aussi doivent-elles reposer sur une évaluation réaliste du potentiel de l'économie.

Nous pensons que, à la faveur d'un redressement de l'économie américaine, un taux de croissance de 3½ à 4 p. cent peut être atteint au Canada pour la période 1981-1985. Cela mènera à une certaine baisse du chômage. Toutefois, l'évolution structurelle de la population active ainsi que l'influence de l'assurance-chômage et d'autres programmes sociaux ont relégué au rang des souvenirs des taux de chômage de l'ordre de 4 ou 5 p. cent.

Notre plus grand défi est d'arriver à réduire l'inflation. Notre gouvernement appuie sans réserve la politique de la Banque du Canada consistant à réduire progressivement l'expansion monétaire. Le plan financier global du gouvernement et les mesures fiscales que je présente ce soir témoignent de notre détermination à résorber notre déficit. La politique fiscale devra désormais contribuer elle aussi à la lutte contre l'inflation et, ainsi, mieux répartir les restrictions que lorsqu'on utilise uniquement la politique monétaire pour parvenir à cette fin. Des capitaux plus abondants seront mis à la disposition du secteur privé pour financer ses investissements—à des taux d'intérêt moins élevés, nous l'espérons.

Si le public est convaincu de notre détermination à réduire l'inflation, il rajustera peut-être en baisse ses attentes. La hausse future des prix et des salaires pourrait dans ce cas être moins rapide que ne permettent normalement de le prévoir l'évolution récente de l'inflation, les taux assez élevés d'utilisation des capacités dans de nombreux secteurs et l'effet du renchérissement de l'énergie.

L'autre grand défi consiste à améliorer notre balance des paiements. D'après la plupart des prévisions, le déficit de notre balance courante devrait continuer de s'aggraver, principalement à cause du fardeau croissant des paiements d'intérêt, même s'il n'augmente pas en proportion du PNB. Pour améliorer cette situation, nous devons accroître nos exportations et diminuer nos importations. Il nous faut augmenter les investissements et élargir nos compétences afin d'obtenir une part plus importante du marché intérieur et des marchés internationaux.

L'amélioration de notre balance des paiements pourrait provenir dans une large mesure du secteur de l'énergie, par le biais de notre nouvelle politique de conservation et de prix du pétrole qui diminuera nos importations de brut. Comme vous le savez, mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé que la hausse des exportations de gaz naturel recommandée par l'Office national de l'énergie a été approuvée. Les conclusions de l'Office sont en fait encourageantes. Les travaux intensifs d'exploration et de mise en valeur effectués dans le bassin occidental se sont révélés payants. Nous disposons maintenant d'une plus grande sécurité d'approvisionnement pour le marché intérieur du gaz naturel, et pouvons accroître nos exportations. Cela aura un effet considérable sur la balance des paiements. Aux prix actuels, l'excédent de 3.8 trillions de pieds cubes devrait valoir environ \$15.5 milliards, et ce chiffre sera beaucoup plus élevé à mesure que les prix à l'exportation continueront d'augmenter.

Je voudrais maintenant revenir aux mesures que nous prévoyons pour réduire notre déficit.

## La diminution du déficit du gouvernement

Nous nous proposons de ramener les besoins financiers du gouvernement d'environ \$10 milliards cette année à \$4.8 milliards en 1983-84. Nous réduirons les besoins de \$1 ¼ milliard l'an prochain afin de les abaisser à \$8.2 milliards pour 1980-81; d'autres diminutions suivront. Cette compression des besoins financiers est encore plus impressionnante en termes relatifs. Ceux-ci passeront de 3.9 p. cent du PNB cette année à 1.1 p. cent d'ici 1983-84. Quand nous en serons là, nous aurons réussi à réparer largement, sinon complètement, les dommages infligés aux finances de l'Etat par les cinq dernières années du gouvernement, qui avaient vu les besoins financiers passer de \$2 milliards, soit 1.4 p. cent du PNB, en 1974-75 aux \$10 milliards enregistrés cette année.

Notre programme de réduction du déficit repose essentiellement sur des restrictions sévères de dépenses gouvernementales. Nous voulons contenir la croissance globale des dépenses de manière qu'elle ne dépasse pas 10 p. cent au cours de chacune des quatre prochaines années. En termes réels, ces dépenses n'augmenteront pas. Pour réduire le déficit l'an prochain, nous avons dû renforcer ces restrictions de dépenses par des augmentations d'impôt, présentées dans le budget de ce soir. Le maintien des restrictions dans le cadre d'une croissance économique plus normale réduira encore le déficit sans autres augmentations d'impôt.

La diminution d'environ \$5 milliards des besoins financiers au cours des quatre prochaines années provient à la fois d'une hausse des ressources non budgétaires du gouvernement et d'une réduction de son déficit budgétaire. Celui-ci diminuera chaque année pour passer de \$11.2 milliards, soit 4.4 p. cent du PNB cette année, à \$9.1 milliards (2.1 p. cent du PNB) en 1983-84. Avec le déficit budgétaire actuel, l'endettement net de l'Etat s'accroît à un rythme annuel de 20 p. cent. Il en résulte évidemment une hausse du rapport entre la dette et les recettes du gouvernement et entre la dette et le PNB; cette situation contribue pour beaucoup à l'élévation rapide des frais d'intérêt, qui devrait être financée tôt ou tard par des augmentations d'impôts. Cette situation est insoutenable. Cette réduction progressive des déficits ramènera le taux de croissance de l'endettement net à moins de 10 p. cent d'ici 1983-84. La dette de l'Etat cessera alors d'augmenter par rapport à l'économie, et le service de la dette n'absorbera plus une proportion toujours croissante des dépenses gouvernementales.

Le déficit calculé sur la base des Comptes nationaux diminue parallèlement aux besoins financiers. Il devrait passer de \$10.2 milliards en 1978-79 à \$4.4 milliards en 1983-84. Sur cette base, la situation consolidée de toutes les administrations publiques—fédérale, provinciales et locales—devrait être presque équilibrée au Canada d'ici 1983.

J'aimerais maintenant annoncer une mesure concernant les réserves d'or du Canada. La forte hausse du prix de l'or au cours des trois

dernières années, alors que les autres éléments de nos réserves officielles diminuaient, a considérablement modifié la composition de nos réserves. Aux prix actuels du marché, les 22 millions d'onces d'or détenus par le Fonds des changes constituent maintenant près de 75 p. cent de nos réserves. Cette proportion dépasse de loin tout ce que nous avons connu jusqu'ici, de même que le pourcentage actuellement détenu par les autres pays industrialisés, à l'exception des Etats-Unis qui détiennent peu de devises étrangères. Pour promouvoir une gestion efficace de nos réserves, je pense qu'il conviendrait de réduire quelque peu cette proportion. Cela nous permettrait d'avoir des réserves plus équilibrées et d'en placer une plus grande partie en avoirs étrangers productifs d'intérêt. En conséquence, je propose de vendre dans un avenir relativement proche jusqu'à un million d'onces d'or, si le marché de ce métal reste soutenu. Une partie pourrait être achetée par la Monnaie royale canadienne pour les besoins de son programme de pièces «à la feuille d'érable», et le reste vendu sur le marché.

## **La limitation de la croissance des dépenses publiques**

Le rythme de croissance prévue des dépenses de 10 p. cent est très inférieur au taux nominal de progression prévue pour l'ensemble de l'économie. Il aura pour résultat de faire passer le rapport entre les dépenses fédérales et le PNB de 20.6 p. cent en 1979-80 à 18.2 p. cent en 1983-84. Par rapport à la taille de l'économie, les dépenses fédérales reviendraient à leur niveau de la fin des années 60.

Une proportion croissante du total des dépenses en immobilisation sera consacrée à des nouveaux encouragements dans le domaine de l'énergie. La croissance des dépenses dans tous les autres domaines sera tenue à environ 9 p. cent par an.

On prévoit que les dépenses effectuées au titre des grands programmes statutaires existants augmenteront en moyenne de 9.3 p. cent au cours des quatre prochaines années. Le service de la dette publique s'élèverait beaucoup plus vite, sans la réduction du déficit que nous voulons réaliser. Même dans ce cas, le service de la dette publique devrait s'accroître de 19.5 p. cent, soit de \$1.7 milliard, l'an prochain. Si l'on exclut ce poste, la croissance des dépenses sera maintenue à 8.1 p. cent en 1980-81. Notre engagement de fournir des capitaux importants pour les nouvelles initiatives dans le domaine de l'énergie au cours des prochaines années, notre désir de mettre en place des programmes nouveaux dans d'autres secteurs et la nécessité de garder des réserves pour imprévus nous obligent à procéder à des coupes importantes dans les programmes existants. En règle générale, les initiatives nouvelles devront être financées par des économies ailleurs. Mais, le principe fondamental de l'aide aux personnes et aux régions moins favorisées sera maintenu, quoique les programmes seront réexaminés et deviendront peut-être plus sélectifs.

Pour améliorer le contrôle des finances de l'Etat, le gouvernement a mis en place un nouveau système de gestion des dépenses, décrit dans un

document que j'ai déposé la semaine dernière. J'ai également déposé une analyse des dépenses fiscales pour attirer l'attention sur leur importance et sur le besoin de les garder sous contrôle.

## **La politique énergétique**

Monsieur le président, l'énergie est devenue une préoccupation fondamentale de tous les Canadiens. Notre gouvernement, sous la direction du Premier ministre, a entrepris des consultations approfondies avec les provinces au sujet de la politique énergétique. Notre objectif est clair: il consiste à libérer rapidement le Canada de sa dépendance vis-à-vis du pétrole importé, pour le rendre autonome d'ici 1990. Nous nous proposons d'atteindre ce résultat de trois façons:

- en contenant la demande de pétrole;
- en favorisant le remplacement du pétrole par d'autres formes d'énergie; et
- en mettant en valeur de nouvelles ressources pétrolières.

En 1979, nos importations de pétrole dépasseront nos exportations d'environ 50 millions de barils par an. Sans de nouvelles mesures, cet écart augmentera rapidement. Si rien n'est fait, d'ici 1985 nos importations nettes s'élèveront à 200 millions de barils, ce qui, même aux prix actuels, alourdirait sérieusement notre balance des paiements.

Tant que le Canada dépendra autant des importations de pétrole, nous serons vulnérables. Les événements récents du Moyen-Orient se sont chargés de nous le prouver. Nous devons nous protéger des effets de la politique pétrolière internationale. Sinon, bien que nous soyons l'un des rares pays industrialisés à posséder ce potentiel, nos enfants et petits-enfants pourraient à juste titre nous reprocher la situation dans laquelle nous les aurions mis.

Nous pensons que la meilleure façon d'atteindre nos objectifs consiste d'abord à établir des prix réalistes. Le prix du pétrole brut doit assurer un rendement convenable aux producteurs pour leur permettre de financer les travaux nécessaires d'exploration et de mise en valeur.

Les prix de vente aux consommateurs doivent promouvoir les économies d'énergie. Dans les deux cas, les prix doivent être assez élevés pour éliminer le déficit de nos échanges pétroliers d'ici 1990. Vers la fin des années 80, nos propres réserves de pétrole classique auront sérieusement diminué. Nous ne pouvons attendre qu'une catastrophe se produise.

En tant que gouvernement du Canada, nous avons des responsabilités envers tous les Canadiens. Les effets d'une hausse plus rapide du prix du pétrole seront ressentis dans tous les secteurs de l'économie et par tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada doit être en mesure

d'amortir l'effet de cette hausse lorsque cela est indispensable. Nous voulons prendre des mesures afin de venir en aide aux personnes les plus touchées par le relèvement du prix de l'énergie. Cela a des implications interrégionales. Les droits et aspirations des provinces productrices doivent être respectés. L'industrie doit pouvoir disposer de ressources financières suffisantes. Le gouvernement fédéral doit tirer sa juste part des recettes supplémentaires que dégageront les hausses du prix de l'énergie, afin de s'acquitter de ses responsabilités nationales. Voilà les éléments dont nous avons tenu compte dans l'élaboration d'une politique énergétique.

Lorsque nous aurons conclu un plein accord avec les provinces productrices, nous serons prêts à laisser les prix du pétrole augmenter par étapes, de \$4 le baril en 1980 puis de \$4.50 par an, sous réserve de nouveaux rajustements après 1982 si cela est nécessaire. Le prix du gaz naturel, sur les quantités actuellement vendues, sera relevé de manière à demeurer à 85 p. cent du prix du pétrole; cependant, pour encourager le remplacement du pétrole par le gaz, les distributeurs paieront sur les quantités supplémentaires un prix moins élevé, équivalant à 65 p. cent du prix du pétrole. La différence servira aux distributeurs à aider les foyers et l'industrie à se convertir au gaz.

La nouvelle taxe énergétique, à instaurer par un nouveau projet de loi en 1980, avec demande d'adoption avant le 1<sup>er</sup> août 1980, permettra de récupérer environ la moitié du produit des hausses de prix au-delà de \$2 le baril de pétrole et de 30 cents le millier de pieds cubes de gaz naturel par année. Les modalités techniques de cette taxe restent à régler dans un esprit coopératif. Les hausses supplémentaires de prix commençant en juillet 1980, en plus de l'augmentation de \$1 déjà prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1980, n'entreront pas en vigueur tant que la nouvelle taxe ne sera pas en place.

Les provinces productrices prélèveraient leurs redevances sur les hausses totales de prix, qui leur procureraient des recettes supplémentaires. Au cours des quatre prochaines années, de 1980 à 1983, les recettes totales nettes provenant du pétrole et du gaz s'élèveraient, selon les prévisions, à \$90 milliards. De ce montant, les provinces recevraient quelque \$40 milliards et le fédéral \$17 milliards. L'industrie, par contre, toucherait \$33 milliards après défalcation des coûts de production et des impôts. Les sommes reçues par cette dernière devraient être amplement suffisantes pour financer tous les nouveaux investissements nécessaires dans le domaine de l'énergie. Si cela n'était pas le cas, des correctifs seraient apportés de manière que l'industrie dispose de ressources suffisantes pour tous les projets énergétiques nécessaires.

Cependant, nous avons besoin dès maintenant d'encouragements supplémentaires à la conservation de nos ressources pétrolières. La consommation d'essence a *augmenté* de 4.3 p. cent dans notre pays au cours des neuf premiers mois de 1979, alors qu'aux États-Unis elle diminuait de 4 p. cent. Les prix canadiens de l'essence, du carburant diesel et de l'huile de chauffage sont peu élevés par comparaison avec ceux des autres pays. En fait, l'essence est nettement moins chère chez

nous que dans tous les grands pays industrialisés. Actuellement, elle coûte de 30 à 35 cents de moins, au gallon, qu'aux Etats-Unis. La différence est encore plus frappante si l'on considère que par le passé nos prix dépassaient ceux des Etats-Unis de quelques cents le gallon. Les Canadiens paient en ce moment l'essence moins cher—compte tenu de la hausse générale des prix—qu'il y a 25 ans. Par exemple, en 1954, l'essence coûtait environ 45 cents le gallon. Si son prix avait augmenté autant que l'ensemble des prix à la consommation, l'essence devrait se vendre aujourd'hui environ \$1.20 le gallon. En réalité, dans les grands centres ontariens, elle coûte aujourd'hui dans les \$1.07 le gallon.

Ces prix peu élevés ont entraîné une consommation excessive. Les Canadiens sont ceux qui consomment le plus d'énergie par habitant dans le monde. Nos perspectives d'approvisionnement en pétrole sont déjà serrées et incertaines. Les stocks sont moins élevés que l'an dernier. La moindre perturbation importante des approvisionnements internationaux ou intérieurs en pétrole ou un hiver particulièrement rigoureux pourraient causer des problèmes sérieux. Il faudrait peut-être alors envisager la possibilité du rationnement. Dans ces conditions, l'inaction serait criminelle.

Pour promouvoir davantage les économies d'énergie et accroître les recettes, j'ai annoncé ce soir l'instauration d'une taxe fédérale d'accise sur les carburants.

Prises dans leur ensemble, ces mesures auront des résultats tangibles. Je m'attends que d'ici 1985 elles permettent d'économiser 100 millions de barils importés par an, soit quelque \$2.5 milliards, même aux prix actuels.

La totalité des recettes produites par la taxe énergétique proposée et une bonne partie du produit de taxe d'accise serviront à financer un certain nombre de mesures dans le domaine de l'énergie et à compenser l'effet des hausses de prix. Ces dispositions font partie intégrante de notre programme énergétique. J'aimerais donner quelques exemples des mesures que nous envisageons, dont certains détails sont fournis dans les renseignements supplémentaires du budget.

En premier lieu, nous entreprendrons dans les meilleurs délais d'établir une Banque nationale de l'énergie. Cet organisme aidera à financer toute une gamme de projets énergétiques.

En second lieu, nous fournirons davantage de ressources au Programme canadien d'isolation thermique des résidences.

En troisième lieu, nous prendrons des mesures importantes afin de faciliter l'adaptation à la hausse des prix dans la région de l'Atlantique. Nous offrirons des subventions pour compenser le coût supplémentaire de la production d'électricité qu'entraîneront les hausses de prix du pétrole dépassant \$2 le baril par an.



Les Canadiens à revenu faible ou moyen doivent être protégés dans une certaine mesure contre les hausses de prix. L'indexation des programmes sociaux et du régime fiscal bénéficient déjà à un grand nombre de citoyens.

J'ai également annoncé ce soir la création d'un crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie pour les particuliers, lequel lorsqu'il sera entièrement en vigueur, rapportera environ \$1 milliard aux Canadiens à revenu faible ou moyen. Ce crédit sera appliqué à partir de l'année d'imposition 1980 et ce, de manière progressive pour tenir compte du retard avec lequel les hausses des prix de l'énergie font sentir leurs effets. Par conséquent, les contribuables pourront réclamer la moitié du crédit en 1980 et la totalité à compter de 1981. Le crédit sera diminué pour les familles dont le revenu dépasse un certain seuil. Ce dernier est fixé à \$21,380 pour 1980. Le crédit sera diminué de \$5 par centaine de dollars de revenu dépassant ce seuil. Lorsque ce programme sera entièrement appliqué, une famille de quatre personnes bénéficiera du crédit total de \$220 chaque année, tant que son revenu ne dépassera pas le seuil fixé. Si le crédit dépasse l'impôt autrement payable par une famille, la différence lui sera remboursée.

### Autres mesures fiscales dans le domaine de l'énergie

Je donnerai, maintenant, le détail de plusieurs autres mesures fiscales importantes du domaine de l'énergie.

La déduction pour épuisement relative aux forages dans les régions pionnières, parfois appelé «super-épuisement», expire en avril prochain. Elle s'est traduite par une participation canadienne importante aux travaux d'exploration dans ces régions. Si nous voulons atteindre nos objectifs énergétiques, il ne faut pas que la recherche de ressources nouvelles se ralentisse. Cependant, les règles actuelles permettent aux contribuables à revenu élevé de recevoir des avantages fiscaux qui dépassent, en fait, le coût de leurs investissements. Cela est intolérable. Je propose de rendre cette mesure moins généreuse. Cette disposition modifiée prendra fin avec l'année 1980, date à laquelle une nouvelle politique que mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mettra en place pour encourager l'exploration dans les régions pionnières.

Je propose également de modifier sous d'autres aspects la fiscalité du secteur des ressources. On a vu apparaître récemment deux mécanismes permettant d'éviter l'impôt. Certains non-résidents ont trouvé le moyen d'échapper à l'impôt sur le revenu tiré de la vente d'avoirs miniers. Des mesures sont prévues dans le budget pour prévenir cette situation. De plus, de nouvelles dispositions veilleront à ce que les institutions exonérées d'impôt ne puissent se servir d'intermédiaires pour tourner les règles d'imposition du secteur des ressources.

A l'heure actuelle, le coût d'acquisition de droits d'exploration, y compris les paiements de primes aux provinces, peut être amorti à

raison de 30 p. cent par an. La générosité de cette mesure a contribué à la hausse rapide des droits d'exploration, ce qui place les petites compagnies nouvelles en situation désavantageuse par rapport à leurs concurrents. Je propose donc de ramener de 30 à 10 p. cent par an le taux d'amortissement des avoirs pétroliers et gaziers canadiens.

Enfin, la taxe fédérale de vente sur l'essence et le carburant diesel présente une anomalie sérieuse. Etant fixée à tant le gallon, cette taxe n'augmente pas en même temps que les prix. Elle sera transformée en une taxe de 9 p. cent du prix de vente aux détaillants, de manière que sa valeur reste proportionnelle au prix de l'essence et du carburant diesel.

La disposition permettant l'amortissement accéléré de l'équipement économisant l'énergie sera prolongée de cinq ans. Je propose aussi d'en élargir l'application à certains dispositifs de chauffage solaire, aux petits ouvrages hydro-électriques et à d'autres équipements économisant l'énergie.

Pour encourager les Canadiens à produire des carburants de remplacement, je propose d'assouplir les conditions régissant l'octroi de licences, dans la Loi sur l'accise, pour la production expérimentale d'alcool.

## **Les mesures fiscales**

Monsieur le président, j'aimerais maintenant aborder les autres questions fiscales.

### **Encouragements au secteur privé**

Je pense que c'est un secteur privé dynamique qui peut le mieux contribuer à la réalisation des objectifs économiques du pays. Il convient de récompenser l'esprit d'entreprise et d'encourager l'investissement.

Les nouveaux encouragements fiscaux que j'annonce ce soir sont parfaitement conformes et reflètent les engagements que nous avons pris envers la population canadienne.

### **Achats d'actions**

Nous entendons promouvoir les achats d'actions par et pour les Canadiens. J'ai annoncé deux mesures fiscales importantes ce soir à cet égard. En premier lieu, je supprime les obstacles qui pourraient empêcher les placements d'actions par des Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Après 1979, les gains en capital réalisés dans un

REER ne seront plus imposés entièrement lorsqu'ils seront distribués; ils seront imposés à la moitié du taux normal lorsque les fonds seront retirés, à la retraite. Les dividendes versés sur les actions détenues dans un REER seront également imposés à la moitié du taux quand les fonds seront retirés. Ces dispositions fiscales équivalent à peu près à celles qui sont offertes au contribuable quand il reçoit directement les dividendes et les gains en capital. Cette mesure s'appliquera aux dividendes et aux gains en capital sur les actions ordinaires de compagnies canadiennes publiques cotées à une bourse canadienne de valeurs. Ces changements devraient favoriser sensiblement les placements des REER en actions ordinaires.

En second lieu, j'instaure un Régime de placement en actions ordinaires canadiennes dont les fonds devront être placés en actions ordinaires de compagnies canadiennes cotées à une bourse de valeurs au Canada. Le régime est conçu de façon à pouvoir être administré par des négociants ou des courtiers en valeurs, experts incontestés dans ce domaine. Chaque investisseur pourra verser jusqu'à \$10,000 par an à ce régime, sous réserve d'un maximum de \$100,000. Pour favoriser le lancement de ces régimes, un investissement de \$20,000 sera permis pour 1980. Les contributions ne seront ni déductibles au moment où elles sont versées au régime, ni imposables quand elles seront retirées. Les gains en capital sur les fonds admissibles placés en actions de compagnies publiques ne seront pas imposés tant que l'investisseur restera sur le marché par le biais de son régime.

Ces dispositions atténueront sensiblement l'incidence de l'impôt sur les gains en capital relatifs aux actions ordinaires. Elles compenseront aussi l'effet de l'inflation sur l'imposition des gains en capital. Les Canadiens seront désormais plus encouragés à détenir toute une gamme de valeurs canadiennes.

Je désire annoncer une autre mesure concernant les gains en capital. Les gains en capital sur les terres agricoles constituent l'une des principales sources de revenu de retraite pour les agriculteurs. A l'heure actuelle, l'impôt sur ces gains est différé tant que l'exploitation agricole reste dans la famille. Cependant, les fermes sortent parfois de la famille. A compter de ce soir, les agriculteurs véritables pourront placer dans un REER jusqu'à \$100,000 de gains en capital imposables sur des terres agricoles, sans conséquences fiscales. Cela signifie que, à la vente de sa terre, un agriculteur pourra recevoir \$200,000 de gains en capital sans avoir à payer d'impôt sur le moment. Les agriculteurs pourront aussi bénéficier des diverses possibilités de report d'impôt quand leur REER viendra à maturité. Ils continueront évidemment de pouvoir placer jusqu'à \$5,500 par an dans un REER, sur leur revenu, et acheter une rente d'étalement du revenu lorsque le produit des gains en capital n'est pas converti en REER.

Nous avons maintenant à peu près sept années d'expérience dans l'imposition des gains en capital. J'estime qu'en 1980 les recettes fédérales et provinciales à ce titre pourraient s'élever à plus de \$1 milliard. Plusieurs propositions ont été avancées, ainsi que certaines préoccupations exprimées au sujet de l'imposition des gains en capital.

J'ai étudié toutes les observations. Je me propose de déposer prochainement un document d'étude sur le régime fiscal des gains en capital et de le soumettre à l'attention d'un comité parlementaire. Ce document fera le tour de la question, abordant notamment l'indexation des gains en capital et l'exonération particulière de certains gains, par exemple, dans le cas des terres agricoles et des actions canadiennes négociées publiquement. Lorsque j'aurai obtenu l'avis du comité, j'étudierai les mesures à prendre dans mon prochain budget.

### **Petites entreprises**

La petite entreprise est l'une des forces de ce pays.

A compter de l'année d'imposition 1980, les entreprises non constituées en sociétés pourront déduire la rémunération versée à un conjoint qui travaille dans l'entreprise. Cette mesure est coûteuse, puisqu'elle fera perdre environ \$150 millions par an au fisc fédéral. Cependant, outre qu'elle sera favorable à la petite entreprise, elle repose sur un principe sain d'imposition en tenant compte de la contribution que beaucoup de femmes apportent à une petite entreprise.

Je suis bien conscient, Monsieur le président, de l'incidence des hausses récentes de taux d'intérêt. Je veux faire tout mon possible pour en atténuer les inconvénients pour les petites entreprises. A titre temporaire, pour un an, les petites sociétés privées sous contrôle canadien pourront émettre jusqu'à \$500,000 d'obligations spéciales. L'intérêt payé sur ces obligations pour l'expansion de la petite entreprise sera considéré comme des dividendes. Cet intérêt ne sera ni imposable pour le prêteur, ni déductible pour l'emprunteur. Cette forme de financement net d'impôt réduira sensiblement les frais d'emprunt des petites entreprises. Je souligne qu'il s'agit d'une mesure temporaire, qui devrait donc expirer dans un certain délai. Elle ne s'appliquera qu'aux emprunts obligataires contractés avant la fin de 1980 avec une échéance comprise entre un et cinq ans, et chaque emprunteur ne sera admissible qu'à une seule émission en tout temps.

### **Développement régional et sectoriel**

Monsieur le président, je désire encourager davantage le rôle important que peut jouer le secteur privé dans le développement régional. Je propose pour cela de faciliter le recours à des stimulants fiscaux sélectifs. Ces derniers prendront la forme de «contrats fiscaux» passé avec les entreprises, pour les projets d'investissement dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie. Ils s'ajouteront à la gamme d'encouragements déjà offerts par le gouvernement fédéral dans les régions désignées du Canada. La nature des avantages fiscaux sera déterminée au vu de chaque projet; les dispositions seront administrées par le ministère de l'Expansion économique régionale, en consultation avec le ministère des Finances. Cette approche sélective donnera la souplesse voulue pour promouvoir les activités économiques les plus prometteuses.

J'ai d'autres mesures particulières à annoncer au sujet de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. A compter de demain, les déductions pour amortissement sur les bateaux neufs construits au Canada qui seront loués pour servir à la pêche dans l'Atlantique pourront être imputées aux autres revenus imposables. Cette mesure attirera dans ce secteur des capitaux privés nouveaux, qui permettront d'améliorer la flotte de pêche, qu'il s'agisse de navires hauturiers ou de petits chalutiers.

### **Mesures accroissant les recettes**

La diminution du déficit rend nécessaire une augmentation temporaire des impôts. Celle-ci prendra la forme d'une surtaxe de 5 p. cent des impôts fédéraux autrement payables par toutes les sociétés. Cette mesure sera temporaire puisqu'elle prendra fin avec l'année 1981. Elle devrait rapporter quelque \$370 millions au cours de l'exercice financier 1980-81. Cette surtaxe simple présente l'avantage de ne pas modifier la structure des barèmes d'imposition et des encouragements fiscaux. Par exemple, les petites entreprises et les sociétés manufacturières, qui bénéficient d'un taux réduit d'imposition, payeront des sommes moins élevées au titre de la surtaxe.

J'ai étudié soigneusement les taxes et droits indirects imposés par le gouvernement fédéral. Les prélèvements fédéraux sur les alcools n'ont pas augmenté depuis plusieurs années, ce qui a entraîné une diminution sensible de leur valeur réelle. De plus, les taxes sur les alcools doivent devenir plus rationnelles. En effet, la taxe prélevée par unité de volume d'alcool pur varie énormément d'un produit à l'autre. Je propose une série de modifications fiscales qui réduiront ces disparités et rapporteront, dans l'ensemble, quelque \$130 millions en 1980-81. Les taxes seront augmentées sur les spiritueux, le brandy, les vins fortifiés, les vins de table et la bière ordinaire ou légère. Elles seront réduites sur les vins mousseux et la bière de malt. Les augmentations de taxe s'élèvent à environ 11 cents sur une bouteille de spiritueux, à 13 cents sur une bouteille de vin de table et à 1 cent par bouteille de bière.

Les taxes et les droits d'accise spécifiques sur le tabac et les produits du tabac subiront également une majoration générale d'environ 10 p. cent. Comme ces prélèvements n'ont pas augmenté depuis 1974, leur valeur réelle a également diminué. Pour les cigarettes, la hausse représentera 2.5 cents par paquet de 20.

### **Autres modifications fiscales**

Permettez-moi d'exposer certaines des initiatives fiscales qui renforceront la loi et atténueront le fardeau fiscal. Des renseignements plus détaillés figurent dans les Avis de motions des voies et moyens que je déposerai ce soir.

Je présente d'abord un certain nombre d'allègements importants dans le domaine du régime fiscal de la famille. A l'avenir, grâce à de

nouvelles règles d'attribution, le revenu tiré de biens qui est transféré d'un conjoint à l'autre ne sera pas attribué à celui qui a transféré le bien, après la date d'une entente écrite de séparation. La déduction des paiements de soutien sera étendue aux sommes versées en application d'une décision judiciaire au titre des enfants illégitimes et des conjoints de droit commun.

A compter de l'année d'imposition 1980, l'exemption fiscale des indemnités versées aux pompiers volontaires sera portée de \$300 à \$500.

Le gouvernement attache une grande importance au secteur bénévole. Nous avons référé la question des encouragements à ce secteur à un comité parlementaire spécial présidé par le député de Fraser Valley Ouest. J'ai entrepris d'examiner, cette question, y compris le régime fiscal des dons de charité, et présenterai un document au comité. Les recommandations du comité seront soigneusement étudiées avant mon prochain budget.

J'ai également examiné la question extrêmement importante des incitations à fournir à la recherche et au développement. Notre croissance future dépend dans une large mesure de la réponse que nous apporterons à cette question. Des encouragements fiscaux relativement complexes ont été adoptés récemment en faveur de la R&D, et je désire les examiner plus à fond avant de présenter d'autres modifications fiscales.

Je veux immédiatement présenter des allègements fiscaux pour la rémunération versée à l'étranger aux Canadiens employés temporairement hors des frontières. Ces dispositions renforceront la compétitivité des sociétés canadiennes qui obtiennent certains contrats à l'étranger, notamment pour des travaux de construction, d'installation et de génie.

Je désire présenter un certain nombre de modifications techniques relatives aux frais payés d'avance, à la diminution induite des gains en capital, aux régimes de rémunération différée des employés, aux actions privilégiées à échéance, aux associations de sociétés, aux transferts de résidence des sociétés et aux options de prise de contrôle, entre autres questions. Un grand nombre de ces changements visent à prévenir les mécanismes qui permettent d'éviter l'impôt.

Enfin, j'ai étudié les dispositions spéciales d'amortissement relatives aux immeubles résidentiels à unités multiples. Ces dispositions avantageuses ont été instaurées en 1974 et prorogées plusieurs fois par la suite. Les taux d'occupation des logements n'étant plus aussi élevés qu'ils l'étaient, je laisserai cette disposition prendre fin, comme il est prévu actuellement, le 31 décembre 1979.

Un certain nombre de changements sont également apportés à la taxe fédérale de vente. Les fabricants de cosmétiques ne supportent pas leur juste part de la taxe. Je propose que la taxe sur les cosmétiques

s'applique au plein prix de vente aux détaillants. Je propose aussi que les travaux de finition photographique supportent également la taxe de vente.

Des modifications seront apportées de manière que l'exonération de la taxe de vente sur le matériel de transport ne s'applique pas à l'équipement de service monté sur véhicules. L'exemption accordée aux aéronefs ne bénéficiera pas aux appareils utilisés à des fins récréatives et à des leçons de pilotage, les plaçant ainsi sur le même pied que les automobiles. Les exonérations relatives aux récipients et aux couvercles seront modifiées de façon à ne s'appliquer qu'aux fabricants.

## **Programmes d'emploi et assurance-chômage**

Pour notre gouvernement, il est essentiel d'accroître le nombre d'emplois. Nous sommes profondément convaincus que les emplois créés doivent avoir un caractère permanent, se situer dans le secteur privé et être offerts à ceux qui sont les plus vulnérables au chômage.

Notre politique reposera sur un encouragement fiscal permettant d'accroître les possibilités d'emploi, notamment à l'intention des jeunes. Cette mesure remplacera l'actuel crédit d'impôt à l'emploi et un certain nombre d'autres dispositions. Elle comportera un crédit d'impôt de \$80 par semaine pour aider à créer des emplois dans le secteur privé pour plus de 100,000 personnes.

Lorsque ce programme sera complètement appliqué, jusqu'à \$250 millions par an seront mis à la disposition du secteur privé sous forme de dépenses fiscales pour la création d'emplois destinés aux jeunes et aux chômeurs chroniques. Il s'agit d'une augmentation sensible par rapport aux \$100 millions prévus par le gouvernement précédent.

Nous voulons également que les programmes tiennent compte des différentes possibilités d'emploi dans le pays. Outre le crédit d'impôt mentionné précédemment, un montant de \$50 millions sera prévu pour mettre en œuvre de nouvelles mesures ou compléter des programmes existants qui visent à stimuler l'emploi et le développement économique dans l'Est du Canada.

Notre gouvernement se propose de rendre le programme d'assurance-chômage plus conforme aux principes de l'assurance et d'améliorer son intégrité financière. A cette fin, à compter de 1980, les coûts des prestations d'assurance-chômage—sauf ceux qui sont liés au niveau élevé de chômage régional—seront financés par les primes des employeurs et des employés, de même que les frais d'orientation et de placement.

Le taux hebdomadaire des cotisations d'assurance-chômage des employés passera en 1980 de \$1.35 à \$1.60 par \$100 de gains assurables. Le taux de cotisation des employeurs sera porté de \$1.89 à \$2.24.

Il ne s'agit que d'une première étape dans le processus d'examen complet de l'assurance-chômage qui a commencé en juin dernier. D'autres propositions sont actuellement élaborées, en consultation avec les provinces, le monde ouvrier et des affaires. Lorsque ces changements entreront en vigueur, les primes seront examinées à nouveau.

## **Politique commerciale**

Au cours des Négociations commerciales multilatérales nous nous sommes entendus avec nos partenaires commerciaux sur les mesures tarifaires et un certain nombre de mesures non tarifaires. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de ces dispositions n'obligera pas à modifier la loi. En ce qui concerne le calcul de la valeur aux douanes, nous n'avons pas encore conclu les négociations avec nos partenaires commerciaux.

Nous espérons que le résultat de ces négociations favorisera l'amélioration de la performance économique globale du Canada. Il est évident que, si les producteurs canadiens veulent faire face à une concurrence accrue sur le marché intérieur et à l'étranger, il nous faudra disposer des moyens voulus pour agir au moins aussi vite et aussi efficacement que les autres pays pour contrecarrer les importations et les pratiques commerciales déloyales qui nuisent à nos producteurs. Par conséquent, nous devrions renforcer nos mesures d'urgence, notamment à l'égard des droits antidumping et des droits compensatoires, ainsi que des mesures de sauvegarde en général. Je me propose de publier au début de l'an prochain un Livre blanc qui proposera un certain nombre de changements à la législation et aux pratiques canadiennes dans ce domaine. Le gouvernement demandera à ce que le Comité des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à tenir des audiences sur le Livre blanc.

J'ai l'intention de présenter demain un Avis de motion des voies et moyens qui donnera effet aux réductions tarifaires convenues lors des NCM. La motion donnera tous les détails voulus sur le calendrier des diminutions. Elle comportera aussi le retrait des avantages du Tarif de préférence britannique au Royaume-Uni, à l'Irlande et à l'Afrique du Sud.

D'ici là, je présente un Avis de motion des voies et moyens distinct qui expose un nombre restreint de modifications tarifaires indépendantes des résultats des NCM.



## **Processus budgétaire**

Monsieur le président, notre gouvernement s'est engagé à rendre l'administration publique plus transparente et à évaluer continuellement l'efficacité des politiques et des programmes existants. Je suis bien décidé à ce que le processus budgétaire et les programmes d'encouragement fiscaux fassent également l'objet de cet examen constant.

Il convient d'éliminer le secret budgétaire quand il est poussé à un point exagéré. A cette fin, je propose les mesures suivantes. En premier lieu, en publiant une étude de fond sur les dépenses fiscales, je permets aux Canadiens de se faire une meilleure idée de la façon dont leur gouvernement utilise l'argent des contribuables pour offrir des encouragements fiscaux particuliers à certains groupes et industries.

En second lieu, je m'engage à présenter des études spéciales sur la politique et les problèmes fiscaux à un comité parlementaire afin qu'il étudie ces questions en détail; je commencerai par soumettre prochainement un document sur l'imposition des gains en capital. Je soumettrai également le rapport du Groupe d'étude de la fiscalité indirecte au Comité des finances, du commerce et des questions économiques afin qu'il puisse terminer ses délibérations.

En troisième lieu, à l'avenir, avant de déposer des projets de loi de l'impôt sur le revenu, je rendrai publique une ébauche de la législation pour permettre aux fiscalistes de présenter des propositions techniques d'amélioration.

En quatrième lieu, j'entreprends un examen général des dispositions fiscales auxquelles on pourrait assigner un délai d'expiration. J'ai déjà pris certaines mesures dans ce sens dans ce budget.

Je suis persuadé de la validité d'un processus budgétaire plus ouvert. Je pense que nous pouvons y arriver tout en ne dévoilant pas de modifications fiscales pouvant avoir des répercussions avant la date du budget.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant déposer les prévisions de recettes et de dépenses du gouvernement, des notes explicatives, les Avis de motions des voies et moyens, les renseignements supplémentaires qui donnent des détails sur les mesures que j'ai proposées ce soir, les renseignements relatifs à notre situation et stratégie énergétiques et le document d'étude sur les hypothèses économiques à la base des prévisions financières. J'aimerais également demander à la Chambre la permission d'annexer au Hansard des tableaux fournissant des projections de quatre ans sur la situation financière du gouvernement selon les comptes publics et nationaux, et sur les principales composantes des recettes budgétaires.

## Conclusion

Monsieur le Président, j'aimerais conclure sur une note personnelle. Il y a cinquante-et-un ans, mon grand-père, Sir John Crosbie, prononçait son cinquième et dernier exposé budgétaire devant l'Assemblée de ce qui était alors le Dominion de Terre-Neuve. L'année précédente, les recettes du Dominion avaient été de \$8,932,000 et les dépenses, de \$10,533,000. Le déficit s'élevait donc à \$1,601,000. Avec cela, Monsieur le Président, ils avaient administré le Dominion, construit et exploité un chemin de fer, créé les pêcheries, lancé des exploitations minières et le développement industriel des pâtes et papiers, commencé un réseau routier et terminé, cette année-là, une cale sèche à St-John. L'argent n'était pas abondant mais ils avaient une vision de l'avenir, la confiance et le courage.

Quelle différence avec ce que nous autres Canadiens possédons aujourd'hui et quelle différence avec notre propre situation il y a cinquante-et-un ans. Quel contraste entre notre niveau de vie et celui de presque tous les autres pays du monde! Peu de nations sont aussi favorisées que nous, notamment sur le plan de l'énergie.

J'ai une grande confiance dans le Canada. Les gens de Terre-Neuve partagent cette confiance aujourd'hui en faisant preuve d'un renouveau d'optimisme dans la pêche et dans l'exploitation des ressources énergétiques au large des côtes. Notre gouvernement est convaincu que l'avenir recèle des possibilités immenses pour le Canada, et nous sommes déterminés à instaurer dès maintenant les conditions qui permettront de réaliser ces possibilités.

Je pense que les mesures annoncées ce soir représentent un nouveau départ pour les Canadiens. Vous conviendrez, je pense, que ce budget fait face aux réalités et aidera le Canada à réaliser son potentiel. L'avenir peut appartenir au Canada, pour peu que nous le voulions.

**Tableau 1**  
**Gouvernement du Canada**  
**Présentation des Comptes publics**  
**Etat sommaire des opérations**

	1978-79*	1979-80 <sup>(1)</sup>	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)					
<i>Opérations budgétaires</i>						
Recettes	35,215	40,720	46,835	53,040	59,715	66,640
Dépenses <sup>(2)</sup>	-47,318	-51,950	-57,300	-62,800	-68,975	-75,700
Excédent ou déficit (-)	-12,103	-11,230	-10,465	-9,760	-9,260	-9,060
<i>Opérations non budgétaires</i>						
Prêts, apports en capital et avances <sup>(2)</sup>	-1,052	-1,150	-1,100	-1,450	-1,700	-2,050
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions	2,377	2,145	2,575	3,210	3,985	4,740
Autres opérations	-161	295	790	700	1,295	1,580
Ressource ou besoins (-) net	1,164	1,290	2,265	2,460	3,580	4,270
<i>Besoins financiers</i>						
(compte non tenu des opérations de change) <sup>(3)</sup>	-10,939	-9,940	-8,200	-7,300	-5,680	-4,790

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> L'ensemble des sorties de fonds est égal aux dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

<sup>(3)</sup> Ces chiffres ne reflètent pas les opérations de change en 1978-79 qui représentaient une ressource de \$4,088 millions, réduisant ainsi l'ensemble des besoins financiers à \$6,851 millions. Les opérations de change jusqu'à la fin de novembre 1979, ont créé une ressource de \$456 millions pour l'année financière en cours. Aucune prévision n'est faite des opérations de change pour le reste de l'année.

\* —Ce tableau reflète les principaux changements apportés aux Comptes du Canada, ainsi qu'illustrés dans les *Comptes publics* de 1978-79, lesquels sont présentés selon l'ancienne formule avec une disposition de conversion «une fois pour toute» à la nouvelle comptabilité. Voir l'Annexe A-2 pour les prévisions de 1979-80 selon les anciennes et nouvelles méthodes, et l'Annexe A-3 pour les données historiques dans les deux cas.

—Les besoins financiers ne comprennent pas les emprunts directs sur les marchés par les sociétés de la Couronne. Voir les paragraphes de la fin de la section des prêts, apports en capital et avances à l'Annexe A-1.

**Tableau 2**  
**Gouvernement du Canada**  
**Situation financière, Comptes publics**  
**Recettes budgétaires**

	1978-79	1979-80 <sup>(1)</sup>	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)					
Impôt sur le revenu des particuliers	14,048	16,455	17,805	19,705	22,045	24,890
Impôt sur le revenu des sociétés	6,262	7,740	8,920	10,620	12,210	13,830
Impôt sur les non-résidents	568	655	740	800	895	985
Droits de douanes	2,747	3,205	3,395	3,680	3,990	4,285
Taxe de vente	4,729	4,405	4,805	5,525	6,355	7,180
Prélèvement à l'exportation de pétrole	328	735	630	435	305	210
Nouvelle taxe à l'énergie	0	0	415	1,640	2,650	3,630
Taxe d'accise sur l'essence	516	935	2,945	2,895	2,870	2,855
Autres droits et taxes	1,453	1,580	1,805	1,890	1,975	2,065
Ensemble des recettes fiscales	30,651	35,710	41,460	47,190	53,295	59,930
Recettes non fiscales	4,564	5,010	5,375	5,850	6,420	6,710
Ensemble des recettes budgétaires	35,215	40,720	46,835	53,040	59,715	66,640

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

**Tableau 3**  
**Gouvernement du Canada**  
**Présentation des Comptes nationaux**  
**Recettes et dépenses**

	1978-79	1979-80 <sup>(1)</sup>	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)					
<b>Recettes</b>						
Impôts directs, particuliers	18,136	20,910	23,320	25,955	29,155	32,955
Impôts directs, sociétés	5,996	7,230	8,455	10,090	11,510	12,925
Impôts directs, non-résidents	636	725	815	880	980	1,075
Impôts indirects	9,904	10,925	14,245	16,205	18,290	20,370
Autres transferts courants des particuliers	16	15	15	15	20	20
Revenus de placement	3,973	4,275	4,870	5,490	6,180	6,700
Déductions pour amortissement	651	730	815	935	1,070	1,210
<b>Total</b>	<b>39,312</b>	<b>44,810</b>	<b>52,535</b>	<b>59,570</b>	<b>67,205</b>	<b>75,255</b>
<b>Dépenses</b>						
Biens et services (dépenses courantes)	12,315	12,700	13,950	15,450	16,950	18,600
Transferts aux particuliers	14,670	15,000	16,725	18,375	20,550	23,050
Subventions	2,335	3,450	3,250	3,075	2,925	2,875
Subventions d'équipement	470	625	900	950	1,000	1,075
Transferts courants aux non-résidents	732	715	775	825	875	900
Service de la dette publique	6,869	8,450	10,200	11,400	12,650	14,050
Transferts aux provinces	10,441	11,750	12,925	14,325	15,750	17,175
Transferts aux administrations locales	371	400	450	500	550	600
Formation brute de capital	1,285	1,150	1,200	1,250	1,300	1,350
<b>Total</b>	<b>49,488</b>	<b>54,240</b>	<b>60,375</b>	<b>66,150</b>	<b>72,550</b>	<b>79,675</b>
<b>Excédent ou déficit (—)</b>	<b>— 10,176</b>	<b>— 9,430</b>	<b>— 7,840</b>	<b>— 6,580</b>	<b>— 5,345</b>	<b>— 4,420</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

# Annexe

## **A. Prévisions financières—Notes et tableaux supplémentaires**

1. Prévisions financières de 1979-80 à 1983-84—Présentation des Comptes publics
  - Introduction
  - Recettes budgétaires
    - Tableau A1.1—Taux de croissance des recettes budgétaires
    - Tableau A1.2—Nouvelles mesures fiscales influant sensiblement sur la croissance des recettes
  - Dépenses
    - Tableau A1.3—Dépenses prévues au titre des grands programmes statutaires
  - Autres opérations non budgétaires
2. Comparaison des prévisions pour 1979-80 avec les prévisions du budget de novembre 1978 et de la déclaration du 26 juillet 1979
3. Révisions apportées aux Comptes du Canada
  - Tableau A3.1—Données historiques sommaires des Comptes publics selon l'ancienne présentation
  - Tableau A3.2—Données historiques sommaires des Comptes publics selon la présentation révisée
4. Prévisions financières—Présentation des Comptes nationaux
  - Tableau A4.1—Sommaire—Présentation élargie des Comptes nationaux
  - Tableau A4.2—Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux—Recettes
  - Tableau A4.3—Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux—Dépenses
  - Tableau A4.4—Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux—Opérations non budgétaires

## **B. Tableau sommaire des déficits et des besoins financiers du gouvernement fédéral, 1972-73—1983-84**

## **C. Incidence des changements fiscaux de 1972 à mai 1979 sur les recettes de 1980-81**

## **D. Document sur l'énergie**

## A. Prévisions financières—Notes et tableaux supplémentaires

Sauf indication contraire, toutes les données financières mentionnées dans cette annexe reflètent les modifications comptables exposées dans les *Comptes publics* de 1978-1979.

### A.1 Prévisions financières de 1979-80 à 1983-84 Présentation des Comptes publics

#### Introduction

Les prévisions financières sont basées sur les hypothèses économiques décrites dans un document qui accompagne le budget.

Les prévisions de recettes—compte tenu des mesures proposées dans le budget et des projections économiques sous-jacentes—combinées aux dépenses budgétaires—en fonction de l'objectif de croissance totale des dépenses de 10 p. cent—se traduisent par une diminution graduelle du déficit budgétaire. Celui-ci devrait passer de \$11.2 milliards pour 1979-80 à \$9.1 milliards d'ici 1983-84. En raison de l'augmentation des ressources dégagées par les opérations non budgétaires, les besoins financiers diminueront encore plus, passant de \$9.9 milliards en 1979-80 à \$4.8 milliards en 1983-84.

#### Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires devraient s'accroître plus vite que l'économie, c'est-à-dire à un rythme plus rapide que le Produit national brut (PNB) nominal, en 1979-80 et 1980-81, et un peu plus lentement au cours des trois années suivantes (tableau A1.1).

**Tableau A1.1**  
**Taux de croissance des recettes budgétaires (Comptes publics)**

	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Pour cent par année)					
Impôt sur le revenu des particuliers.....	4.5	17.1	8.2	10.7	11.9	12.9
Impôt sur le revenu des sociétés.....	7.4	23.6	15.3	19.1	15.0	13.3
Impôt sur les non-résidents.....	12.9	15.3	13.0	8.1	11.9	10.1
Droits de douane.....	18.8	16.7	5.9	8.4	8.4	7.4
Taxe de vente.....	6.8	-6.9	9.1	15.0	15.0	13.0
Prélèvement à l'exportation du pétrole.....	-24.1	124.1	-14.3	-31.0	-29.9	-31.2
Nouvelle taxe énergétique.....	n.s.p.	n.s.p.	n.s.p.	295.0	61.6	37.0
Taxe d'accise sur l'essence.....	-13.7	81.2	215.0	-1.7	-0.9	-0.5
Autres droits et taxes d'accise.....	2.3	8.7	14.2	4.7	4.5	4.6
Total des recettes fiscales.....	5.8	16.5	16.1	13.8	12.9	12.5
Recettes non fiscales.....	17.4	9.8	7.3	8.8	9.7	4.5
Total des recettes budgétaires.....	7.2	15.6	15.0	13.3	12.6	11.6

n.s.p. = ne s'applique pas.

**Tableau A1.2****Nouvelles mesures fiscales influant sensiblement sur la croissance des recettes**

	Incidence par exercice				
	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)				
<b>Mesure</b>					
<b>Impôt sur le revenu des particuliers</b>					
— Crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires et impôts fonciers .....	—	-575	-1,245	-2,015	-2,875
— Déduction de la rémunération du conjoint .....	—	-75	-160	-185	-210
— Crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie ..	—	—	-500	-1,000	-1,000
<b>Total partiel</b> .....	—	-650	-1,905	-3,200	-4,085
<b>Impôt sur le revenu des sociétés</b>					
— Surtaxe sur les sociétés .....	10	370	510	95	—
— Obligations pour l'expansion des petites entreprises .....	—	-70	-70	-70	-70
— Crédit d'impôt révisé à l'emploi .....	—	-135	-250	-250	-115
— Amortissement réduit des avoirs pétroliers et gaziers .....	—	75	120	150	165
<b>Total partiel</b> .....	10	240	310	-75	-20
<b>Taxes et droits d'accise</b>					
— Hausse et extension de la taxe d'accise sur les carburants .....	535	2,545	2,495	2,470	2,455
— Hausse des taxes spécifiques sur l'alcool et le tabac .....	40	215	220	225	230
<b>Total partiel</b> .....	575	2,760	2,715	2,695	2,685
Nouvelle taxe énergétique .....	—	415	1,640	2,650	3,630
Réductions tarifaires découlant des NCM .....	-20	-160	-335	-550	-820
<b>Total</b> .....	565	2,605	2,425	1,520	1,390

- Remarques: 1. On trouvera la liste complète des mesures budgétaires dans les renseignements supplémentaires.  
 2. Nombre de ces estimations sont entourées de certaines incertitudes, car elles dépendent dans une large mesure de la réaction des contribuables.

Le profil de croissance des recettes budgétaires au cours de la période de prévision est fortement influencé par les effets variables que les mesures budgétaires auront selon les années, notamment le crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires et impôts fonciers, la nouvelle taxe énergétique et les réductions tarifaires découlant des négociations commerciales multilatérales (NCM).

L'effet des principaux changements discrétionnaires sur les recettes budgétaires, de 1979-80 à 1983-84, est présenté au tableau A1.2. L'incidence des mesures budgétaires pour la première année complète, combinée à l'effet de la nouvelle taxe énergétique pendant une partie de l'année, fait plus que compenser l'influence négative du crédit pour intérêts hypothécaires et impôts fonciers sur la progression des recettes en 1980-81. Ensuite, la mise en œuvre de ce crédit, du crédit remboursable à titre de l'énergie, des diminutions tarifaires des NCM, l'abolition de la surtaxe temporaire sur les sociétés et la baisse des recettes provenant du prélèvement à l'exportation du pétrole se conjuguèrent pour ralentir la croissance globale des recettes budgétaires.



Les recettes fournies par l'impôt des particuliers devraient augmenter de 17.1 pour cent au cours de l'exercice 1979-80. Cette croissance nettement plus vive par rapport à l'année précédente reflète l'élargissement de l'assiette de cet impôt, l'effet des encaissements considérables d'Obligations d'épargne du Canada en 1978 sur les recettes de 1979-80 et la faible variation annuelle de la valeur nette des mesures discrétionnaires. Celles-ci jouent un rôle important dans le profil de croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers après 1979-80. En raison tant du ralentissement prévu de l'activité économique en 1980 que du crédit pour intérêts hypothécaires et impôts fonciers, ces recettes ne devraient s'élever que de 8.2 p. cent en 1980-81. L'effet positif de résultats économiques plus favorables à compter de 1981 est atténué par la valeur plus grande des deux principaux crédits d'impôt nouveaux. Le taux du crédit pour intérêts hypothécaires et impôts fonciers augmentera d'un quart au cours de chaque année d'imposition, pour passer de 25 p. cent en 1979 à 100 p. cent en 1982. Le crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie s'appliquera à 50 p. cent pour l'année d'imposition 1980, puis au taux complet de \$80 par adulte et de \$30 par enfant à partir de 1981. Etant donné le délai qui s'écoule entre le calcul et le paiement des sommes dues au titre de l'impôt, dans le cas de ces mesures, ces effets sur l'impôt exigible tendent à se refléter dans les montants perçus par le fisc au cours de l'exercice suivant; ainsi, l'incidence des mesures sur les impôts dus pour 1979 se répercute sur les impôts effectivement payés en 1980-81.

En ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les prévisions de recettes sont généralement parallèles à l'évolution des bénéfices selon les prévisions économiques. La croissance de cette source de recettes en 1979-80 reflète la hausse prévue de 25.9 p. cent des bénéfices des sociétés. La surtaxe temporaire sur les sociétés modifie quelque peu cette relation en compensant partiellement l'incidence d'une augmentation relativement faible des bénéfices en 1980 sur les recettes de 1980-81, en accentuant la progression des recettes en 1981-82 et en la ralentissant à l'expiration de la mesure, en 1982-83.

Pour les recettes provenant de la taxe fédérale de vente, les prévisions de 1979-80 tiennent compte de l'effet, pour la première année complète, de l'abaissement générale du taux de 12 à 9 p. cent à la suite du budget de novembre 1978. Après 1979-80, la croissance de ces recettes sera parallèle à celle de l'assiette de la taxe: augmentant de manière relativement faible en 1980, elle sera plus vigoureuse à compter de 1981.

Les droits de douane subissent l'influence des réductions tarifaires découlant des NCM, dont on a supposé que la mise en œuvre s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier 1980 au 1<sup>er</sup> janvier 1987. Les diminutions successives de droits de douane maintiennent la croissance de ce poste de recettes au-dessous du rythme prévu de progression des importations pendant toute la période de prévision.

Les taxes sur les produits pétroliers constituent un élément important des recettes budgétaires totales prévues. La taxe d'accise élargie sur les carburants contribuera à l'augmentation globale des recettes tant en 1979-80 qu'en 1980-81—son effet sur une année complète, pour 1980-81, représentant environ le tiers de la croissance des recettes tirées de ce poste devraient diminuer en raison de la baisse de la consommation de carburant et du caractère spécifique de la taxe. Le prélèvement à l'exportation du pétrole devrait rapporter des recettes décroissantes au cours de la période de

prévision, par rapport au niveau projeté de \$735 millions pour 1979-80, en raison du rétrécissement de l'écart entre les prix intérieurs et internationaux sur lequel le prélèvement à l'exportation est basé et à cause d'une réduction du volume des exportations taxables. La nouvelle taxe à l'énergie, qui, selon les hypothèses, devrait rapporter 50 p. cent du produit des hausses de prix au-delà d'une augmentation semestrielle de \$1 le baril de brut ou de 15 cents les mille pieds cubes de gaz naturel, sera déclenchée par la majoration de \$2/30 c. prévue pour 1981. Sur cette base, le rendement de cette taxe est actuellement évalué à \$415 millions pour 1980-81, chiffre qui augmentera constamment pour atteindre \$3,630 millions en 1983-84.

La croissance des autres droits et taxes, dont la plupart sont des taxes spécifiques sur l'alcool et le tabac, est fonction de l'augmentation de l'assiette de la taxe. Le profil de croissance est influencé en 1979-80, et particulièrement en 1980-81, par les hausses de taxes sur ces articles que comporte le budget.

Les recettes non fiscales comprennent le rendement des investissements, les recettes postales et divers autres postes non fiscaux.

## Dépenses

L'objectif de 10 p. cent de croissance des dépenses visé par le gouvernement est établi par rapport à l'ensemble des dépenses, c'est-à-dire la somme des dépenses budgétaires et des opérations non budgétaires que sont les prêts, apports en capital et avances. La répartition entre les dépenses budgétaires et les prêts, apports en capital et avances, présentée dans le tableau financier sommaire et rappelée ci-dessous, reflète les prévisions de coûts des programmes existants et le fait qu'une bonne partie des dépenses découlant des nouvelles initiatives en matière d'énergie pourrait prendre la forme de prêts et d'investissements. Etant donné que le programme énergétique n'est pas encore fixé dans tous ses détails et que des décisions doivent encore être prises à l'égard d'autres programmes nouveaux de dépenses ou de réductions de programme, la ventilation projetée des dépenses entre les postes budgétaires et non budgétaires doit être considérée comme provisoire.

	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)					
Dépenses budgétaires .....	47,318	51,950	57,300	62,800	68,975	75,700
(% de hausse) .....	(10.1)	(9.8)	(10.3)	(9.6)	(9.8)	(9.8)
Prêts, apports en capital et avances .....	1,052	1,050	1,100	1,450	1,700	2,050
(% de hausse) .....	(-41.0)	(9.3)	(-4.3)	(31.8)	(17.2)	(20.6)
Dépenses totales .....	48,370	53,100	58,400	64,250	70,675	77,750
(% de hausse) .....	(8.1)	(9.8)	(10.0)	(10.0)	(10.0)	(10.0)

## Dépenses budgétaires

Les dépenses prévues au titre des grands programmes statutaires existants, dans le cadre des hypothèses économiques formulées, sont présentées au tableau A1.3. Ces prévisions nous renseignent sur un facteur important de croissance des dépenses, bien que certains programmes puissent faire l'objet de changements avant la fin de la période de prévision.

Le service de la dette publique devrait augmenter de 22 p. cent en 1979-80, de 19 p. cent en 1980-81 et d'environ 11 p. cent ensuite. Ce dernier taux est basé sur l'hypothèse d'une certaine baisse des taux d'intérêt et de la réduction prévue des besoins financiers.

Les paiements de sécurité de la vieillesse devraient s'élever sensiblement plus vite que le rythme de 10 p. cent prévu pour l'ensemble des dépenses, en raison de leur indexation sur l'Indice des prix à la consommation (IPC) et d'une certaine augmentation du nombre de bénéficiaire.

Les paiements de financement des programmes établis (FPE) ne devraient progresser que d'environ 7 p. cent en 1980-81 et 1981-82, du fait que la partie fiscale du transfert total au titre du FPE augmentera plus vite que le facteur de progression. Le rythme de croissance s'élèvera à plus de 10 p. cent en 1982-83 et à 13.6 p. cent en 1983-84, à cause de l'augmentation du facteur de progression qui est basé sur la croissance retardée du PNB.

L'augmentation de 15.1 p. cent des paiements de péréquation en 1979-80 est due aux importants rajustements relatifs aux années précédentes. A partir de 1980-81, leur accroissement devrait être nettement inférieur aux 10 p. cent visés pour le total des dépenses.

La baisse des paiements d'allocations familiales en 1979-80 reflète l'abaissement à \$20 du chèque mensuel par enfant en janvier 1979. Les années suivantes devraient voir ces paiements augmenter de moins de 10 p. cent, l'effet de l'indexation des prestations sur l'IPC étant partiellement compensé par la diminution prévue du nombre de bénéficiaires.

Dans le cas du Régime d'assistance publique du Canada, les paiements devraient s'élever à un taux inférieur aux 10 p. cent prévus pour le total des dépenses. La contribution du gouvernement au compte d'assurance-chômage baissera fortement en 1980-81 en raison de la décision de financer une plus grande partie des prestations par les primes des employeurs et des employés. Après 1979-80, seuls les suppléments régionaux de prestations—dont la proportion devrait diminuer dans l'ensemble des prestations grâce à la baisse prévue du taux de chômage—et les prestations aux pêcheurs seront couverts par la contribution du gouvernement.

La diminution des paiements compensatoires des importations de pétrole reflète le rétrécissement de l'écart entre les prix internationaux et intérieurs du pétrole brut, ainsi que la baisse des importations occasionnant ces paiements.

### **Prêts, apports en capital et avances**

La hausse des prêts, avances et apports en capital de 1980-81 à 1983-84 reflète principalement les initiatives dans le domaine de l'énergie. Les besoins liés aux programmes existants seront limités par le fait que certains programmes de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) occasionneront des rentrées importantes par des remboursements de prêts et que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et la Banque fédérale de développement (BFD) devraient se financer en grande partie sur le marché.

Les emprunts directs des sociétés mandataires de la Couronne sur le marché ne sont pas compris dans les besoins financiers du gouvernement du Canada. A la fin de 1978-79, l'encours total des titres émis sur le marché par ces organismes s'élevait à \$1,551 millions, se répartissant comme suit: SEE \$1,291 millions; Petro-Canada \$190 millions, Eldorado nucléaire \$40 millions; BFD \$30 millions.

**Tableau A1.3****Dépenses prévues au titre des grands programmes statutaires<sup>(1)</sup>**

	1978-79	1979-80 <sup>(3)</sup>	1980-81 <sup>(3)</sup>	1981-82 <sup>(3)</sup>	1982-83 <sup>(3)</sup>	1983-84 <sup>(3)</sup>
	(Millions de \$)					
Service de la dette publique .....	7,058	8,600	10,275	11,425	12,625	13,975
Sécurité de la vieillesse, supplément du revenu garanti et allocation de conjoint ....	5,491	6,356	7,169	8,193	9,251	10,282
Financement des programmes établis (y compris les services complémentaires de santé) .....	4,835	5,373	5,788	6,191	6,851	7,782
Péréquation .....	2,823	3,250	3,410	3,680	3,930	4,220
Allocations familiales .....	2,093	1,729	1,874	2,057	2,262	2,467
Régime d'assistance publique du Canada ....	1,465	1,673	1,822	1,972	2,133	2,311
Cotisations d'assurance-chômage .....	1,805 <sup>(2)</sup>	1,351	971	951	951	1,034
Compensation des importations de pétrole <sup>(1)</sup> .....	628	1,575	1,620	1,220	880	610
<b>Total .....</b>	<b>26,198</b>	<b>29,907</b>	<b>32,929</b>	<b>35,689</b>	<b>38,883</b>	<b>42,681</b>

<sup>(1)</sup> Les paiements compensatoires des importations de pétrole ont été inclus en raison de leur caractère quasi-statutaire.

<sup>(2)</sup> Ce chiffre a été révisé pour tenir compte des changements comptables exposés dans les *Comptes publics* de 1978-79 et évoqués à la section A.3.

<sup>(3)</sup> Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations, dans l'hypothèse où les programmes existants de dépenses seront maintenus.

En 1979-80, les emprunts directs de ces sociétés sur le marché devraient s'accroître encore de \$980 millions, en raison des emprunts de \$690 millions de la SEE et de \$352 millions de la BFD, compensés à hauteur de \$62 millions par les remboursements effectués par Pétro-Canada. De plus, les besoins représentés pour le gouvernement par la SCHL ont été réduits de \$160 millions en 1979-80 (\$400 millions en 1978-79) par la vente directe de créances hypothécaires détenues par la société.

### Autres opérations non budgétaires

Les autres opérations non budgétaires (comptes de rentes, d'assurance et de pension et «autres opérations» dans le tableau financier principal) devraient constituer une source de fonds en augmentation sensible au cours de la période de prévision. Le rythme auquel les fonds s'accumulent dans les comptes de pension du gouvernement devrait s'accroître de \$2 milliards entre 1979-80 et 1983-84, représentant la majeure partie de la progression enregistrée par le poste des rentes, assurances et pensions. Les composantes de ces prévisions qui ont trait aux comptes de pension de retraite supposent que certaines dispositions du projet de loi C-12 qui fut introduit en chambre le 26 octobre, 1978 par le gouvernement précédent, y compris celle qui ferait que les ajustements actuariels quinquennaux soient amortisés sur une période de 15 ans à partir de l'année suivant le dépôt du rapport actuariel, soit réintroduit. Les prévisions se basent sur une continuation de la pratique courante pour le compte des prestations de retraite supplémentaire; ce qui implique qu'aucune provision n'est faite pour un déficit actuariel pour ce compte.

Pour ce qui est des «autres opérations», l'augmentation des ressources est représentée dans une large mesure par l'élément Obligations d'épargne du Canada des comptes d'intérêt et de dette. L'encaissement des bonis d'intérêt

de coupons ordinaires des années précédentes et des obligations échues l'année d'avant devrait dépasser les intérêts courus et non encaissés pour l'année courante, entraînant un besoin net de quelque \$40 millions. D'ici 1983-84, les intérêts courus sur les émissions d'obligations à intérêt composé devraient dépasser sensiblement les encaissements d'intérêts inscrits précédemment, se traduisant par une ressource non budgétaire de près de \$1,200 millions.

## A.2. Comparaison des prévisions pour 1979-80 avec les prévisions du budget de novembre 1978 et la déclaration du 26 juillet 1979

Le tableau qui suit permet de comparer les prévisions actuelles pour 1979-80 avec les projections initiales présentées dans le budget du 16 novembre 1978 et la mise à jour faite dans la déclaration du 26 juillet 1979 du ministre des Finances. Les prévisions actuelles sont présentées à la fois selon les anciennes méthodes comptables—avant les postes extraordinaires, pour avoir des chiffres comparables aux prévisions précédentes—et selon les nouvelles règles comptables (utilisées dans le tableau financier principal).

	Budget du 16 novembre 1978	1979-80	
		Déclaration du 26 juillet	Prévisions actuelles
		Anciennes règles	Nouvelles règles
(Millions de \$)			
<b>Opérations budgétaires</b>			
Recettes .....	38,150	39,800	40,720
Dépenses .....	- 51,100	- 51,100	- 52,450
Excédent ou déficit .....	- 12,950	- 11,300	- 11,730
<b>Opérations non budgétaires</b>			
Prêts, apports en capital et avances .....	- 1,500	- 1,500	- 1,150
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions .....	2,820	2,600	3,045
Autres opérations .....	880	200	- 105
Ressource ou besoin net .....	2,200	1,300	1,790
<b>Besoins financiers</b>			
(compte non tenu des opérations de change) .....	- 10,750	- 10,000	- 9,940

La possibilité que les dépenses budgétaires au titre des programmes existants soient plus élevées que prévu dans le Budget principal était mentionnée dans la déclaration du 26 juillet; cependant, les prévisions n'avaient pas été rajustées à cette occasion. Des dépenses supérieures, principalement à cause de paiements compensatoires plus élevés pour les importations de pétrole (environ \$800 millions de plus que dans le *Budget principal*), des paiements de péréquation accrus d'environ \$300 millions (en grande partie au titre des rajustements relatifs aux années précédentes) et un alourdissement de quelque \$250 millions du service de la dette publique à cause de la hausse des taux d'intérêt, ont été pris en compte dans les présentes prévisions.

Cependant, les prêts, apports en capital et avances s'élèvent à \$380 millions de moins que prévu au moment du dépôt du Budget principal. Cette baisse est permise en grande partie par les besoins réduits de la SCHL et de Pétro-Canada. En appliquant les mêmes principes comptables que dans la déclaration du 26 juillet et le budget de novembre 1978, on prévoit maintenant pour 1979-80 des dépenses totales de quelque \$53.6 milliards, soit \$1 milliard de plus que dans les prévisions précédentes.

Comme l'indiquait la déclaration du 26 juillet, les principaux changements intervenus entre novembre et juillet étaient la hausse des recettes budgétaires entraînée par une croissance plus forte que prévu initialement des assiettes fiscales (notamment des bénéfices des sociétés) et la diminution, partiellement compensatrice, des ressources non budgétaires, en raison surtout d'un profil d'encaissement des obligations d'épargne du Canada différent de celui qui avait été supposé initialement. Le nouvel accroissement de \$920 millions des recettes depuis juillet est dû en grande partie à la majoration des taxes fédérales d'accise sur les carburants, l'alcool et le tabac que propose ce budget, avec effet immédiat.

Les ressources dégagées par les comptes de rentes, d'assurance et de pension sont en hausse de \$445 millions, sur une base comptable comparable. Cette évolution reflète une diminution de plus de \$300 millions des prestations prévues d'assurance-chômage et une progression supérieure à \$100 millions des primes projetées à ce titre.

Les nouveaux principes comptables utilisés dans les présentes projections (voir la section A.3) ont pour effet de réduire de quelque \$900 millions les dépenses de 1979-80. (La contribution du gouvernement au compte d'assurance-chômage est maintenant inscrite sur une base courante; la cotisation estimative pour l'année en cours est inférieure de \$900 millions à qui avait été inscrite au titre de 1978.) Les comptes de 1979-80 seront également influencés par une nouvelle méthode de comptabilisation des sommes dues par le gouvernement en fin de l'exercice. Actuellement, on n'inscrit dans les comptes à payer que les dépenses relatives aux biens et services reçus dans l'année et payés dans les trente jours suivant la fin de l'exercice. A compter de 1979-80, toutes les dépenses relatives aux biens et services reçus et les paiements contractuels relatifs à l'exercice seront classés dans les dépenses budgétaires de l'année, sans égard à leur date effective de règlement. Cette modification comptable devrait accroître les dépenses inscrites d'approximativement \$400 millions.

Ces modifications comptables n'ont aucun effet sur la trésorerie du gouvernement. Le changement relatif à la contribution du gouvernement au poste d'assurance-chômage est compensé à la ligne des rentes, assurances et pensions, tandis que le changement de comptabilisation des opérations en fin d'année est compensé au poste des autres opérations non budgétaires.

### **A.3 Révisions apportées aux Comptes du Canada**

Les *Comptes publics* de 1978-79 comportent une provision à l'égard de certains changements à apporter aux Comptes du Canada. Ces modifications ont été recommandées dans le rapport de 1975 sur l'étude des Comptes du Canada, où étaient examinés les buts, les principes et les usages qui devraient régir la présentation des comptes du pays. Il était reconnu que certains articles figurant dans l'Etat de l'actif et du passif du gouvernement ne répondaient aux critères recommandés pour l'actif et le passif et que certains autres postes de l'Etat n'étaient réalisables que par des affectations budgétaires. Le changement de méthodes s'est traduit par un rajustement unique (addition au déficit budgétaire) dans les *Comptes publics* de 1978-79.

Les modifications comptables sont les suivantes:

- a) la quote-part des frais d'assurance-chômage qui revient au gouvernement est inscrite sur une base courante et non avec un certain retard, comme auparavant;
- b) les besoins nouveaux des fonds renouvelables et autres qui sont jugés internes à l'administration du gouvernement sont imputés aux dépenses budgétaires plutôt qu'aux prêts;
- c) les prêts considérés comme irrécouvrables par le gouvernement sont imputés aux dépenses budgétaires, notamment:
  - (i) les prêts à l'Énergie atomique du Canada pour les usines d'eau lourde de Laprade, Glace Bay et Port Hawkesbury;
  - (ii) les prêts à la Commission de la capitale nationale à l'égard de la Ceinture verte;
  - (iii) les prêts à la Société Radio-Canada qui étaient inscrits dans les Comptes publics comme susceptibles de nécessiter une affectation parlementaire pour être recouverts;
  - (iv) certains prêts aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.
- d) la partie non amortie des frais de placement des obligations négociables et des bons du Trésor est inscrite dans les dépenses budgétaires de l'année où les frais sont engagés, au lieu d'être amortis sur plusieurs années; et
- e) les dépenses budgétaires ainsi que, au besoin, les recettes budgétaires sont corrigées de la radiation de certains postes du passif, à savoir le solde non dépensé des affectations aux comptes spéciaux.

**Tableau A3.1**  
**Gouvernement du Canada**  
**Données historiques sommaires des Comptes publics selon l'ancienne présentation**

	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79
	(Millions de \$)						
<b>Opérations budgétaires</b>							
Recettes .....	18,821	21,863	28,067	29,956	32,721	32,866	35,215
Dépenses .....	-18,645	-22,839	-29,245	-33,978	-39,011	-42,902	-46,922
Excédent ou déficit (-) .....	176	-976	-1,178	-4,022	-6,290	-10,036	-11,707
Poste extraordinaire—Provision pour réévaluation de l'actif et du passif .....	—	—	—	—	—	—	-4,478
Déficit après poste extraordinaire .....	176	-976	-1,178	-4,022	-6,290	-10,036	-16,185
<b>Opérations non budgétaires</b>							
Prêts, apports en capital et avances .....	-1,365	-1,702	-2,230	-3,310	-2,171	-1,217	-1,146
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions .....	-458	749	1,328	1,020	2,368	1,626	2,078
Autres opérations .....	394	467	38	1,719	704	1,357	-164
Ressource ou besoin (-) net .....	-1,429	-486	-864	-571	901	1,766	768
Poste extraordinaire—Provision pour réévaluation de l'actif et du passif .....	—	—	—	—	—	—	-4,478
<b>Besoins financiers (compte non tenu des opérations de change) .....</b>	<b>-1,253</b>	<b>-1,462</b>	<b>-2,042</b>	<b>-4,593</b>	<b>-5,389</b>	<b>-8,270</b>	<b>-10,939</b>

**Tableau A3.2**  
**Gouvernement du Canada**  
**Données historiques sommaires des Comptes publics selon la présentation révisée**

	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79
	(Millions de \$)						
<b>Opérations budgétaires</b>							
Recettes .....	18,821	21,826	28,067	29,956	32,635	32,866	35,215
Dépenses <sup>(1)</sup> .....	-19,789	-23,231	-29,717	-35,308	-38,728	-42,964	-47,318
Excédent ou déficit (-) .....	-968	-1,405	-1,650	-5,352	-6,093	-10,098	-12,103
<b>Opérations non budgétaires</b>							
Prêts, apports en capital et avances <sup>(1)</sup> .....	-1,186	-1,261	-1,935	-2,845	-2,109	-1,782	-1,052
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions .....	523	749	1,441	1,822	2,053	2,267	2,377
Autres opérations .....	378	455	102	1,782	760	1,343	-161
Ressource ou besoin (-) net .....	-285	-57	-392	759	704	1,828	1,164
<b>Besoins financiers (compte non tenu des opérations de change) .....</b>	<b>-1,253</b>	<b>-1,462</b>	<b>-2,042</b>	<b>-4,593</b>	<b>-5,389</b>	<b>-8,270</b>	<b>-10,939</b>

<sup>(1)</sup> Le total des dépenses est la somme des dépenses budgétaires et des prêts, avances et apports en capital.



Les tableaux ci-contre présentent les données sommaires des Comptes publics de 1972-73 à 1978-79 d'après les anciennes et les nouvelles méthodes. Le tableau A3.1 présente les chiffres calculés selon l'ancienne méthode comptable, compatible avec les *Comptes publics* de 1978-79. Ce tableau comporte une provision extraordinaire, en 1978-79, qui rend compte du changement de méthodes comptables. Le tableau A3.2 présente les mêmes données, révisées pour tenir compte: (i) de l'application des nouveaux principes comptables pendant toute la période; et (ii) de l'imputation des radiations de prêts intervenues en 1977-78 et les années précédentes à l'année où les fonds ont été dépensés plutôt qu'à celle de la radiation. Les données de ce tableau sont donc comparables aux nouvelles prévisions financières.

Aucun des changements comptables décrits précédemment n'influe sur les besoins de trésorerie, puisqu'il s'agit de modifications internes aux comptes du gouvernement.

#### A.4 Prévisions financières—Présentation des Comptes nationaux

En général, les prévisions financières présentées sur la base des comptes nationaux des revenus et des dépenses font ressortir les mêmes influences que lorsque les projections sont établies sur la base des Comptes publics; ces facteurs ont été étudiés à la section A.1.

Comme l'indiquent les chiffres ci-dessous, le profil d'évolution de la situation financière nette et des dépenses totales, dans les Comptes publics et dans les Comptes nationaux, est à peu près parallèle.

	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)					
<b>Situation nette</b>						
Comptes publics—Besoins financiers .....	- 10,939	- 9,940	- 8,200	- 7,300	- 5,680	- 4,790
Comptes nationaux—Solde .....	- 10,176	- 9,430	- 7,840	- 6,580	- 5,345	- 4,420
<b>Dépenses</b>						
Comptes publics—Total des dépenses .....	48,370	53,100	58,400	64,250	70,675	77,750
(% de croissance).....	(8.1)	(9.8)	(10.0)	(10.0)	(10.0)	(10.0)
Comptes nationaux—Total des dépenses .....	49,488	54,240	60,375	66,150	72,550	79,675
(% de croissance).....	(8.7)	(9.6)	(11.3)	(9.6)	(9.7)	(9.8)

Bien que, sur plusieurs années, la tendance soit semblable dans les deux cas, il peut exister des différences dans les variations annuelles. Les méthodes dissemblables qui s'appliquent aux coûts et aux cotisations d'assurance-chômage dans les deux systèmes comptables expliquent la majeure partie de l'écart entre les taux de croissance des dépenses en 1980-81. Le total des dépenses d'après les Comptes publics comprend la contribution du gouvernement à l'assurance-chômage, qui devrait baisser de quelque \$400 millions par rapport à 1979-80 par suite de la diminution, proposée dans le budget, de la part des coûts supportée par le gouvernement. Les paiements de prestations, qui entrent dans les dépenses selon les Comptes nationaux, ne sont pas directement touchés par ce changement; ils

devraient augmenter d'environ \$400 millions entre 1979-80 et 1980-81. Ce facteur élève le taux de croissance des dépenses selon les Comptes nationaux de 1.5 point par rapport à l'augmentation des dépenses totales. Les primes d'assurance-chômage des employeurs et des employés sont compris dans les recettes selon les Comptes nationaux. La hausse de quelque \$630 millions des primes, en raison du relèvement du taux de prime de \$1.35 à \$1.60 par \$100 de gains hebdomadaires, est la principale raison pour laquelle les recettes augmentent plus vite dans les Comptes nationaux (17.2 p. cent) que les recettes budgétaires dans les Comptes publics (15 p. cent) en 1980-81.

L'ensemble de tableaux qui suit présente le passage du déficit selon les Comptes nationaux au total des besoins financiers et un rapprochement des recettes, des dépenses et des opérations non budgétaires des Comptes publics avec la présentation élargie des Comptes nationaux.

**Tableau A4.1**  
**Government du Canada**  
**Sommaire — Présentation élargie des Comptes nationaux**

	1978-79	1979-80 <sup>(1)</sup>	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)					
<b>Opérations des Comptes nationaux<sup>(2)</sup></b>						
A. Recettes <sup>(3)</sup> .....	39,312	44,810	52,535	59,570	67,205	75,255
B. Dépenses <sup>(4)</sup> .....	-49,488	-54,240	-60,375	-66,150	-72,550	-79,675
Excédent ou déficit (-) .....	-10,176	-9,430	-7,840	-6,580	-5,345	-4,420
<b>Prêts et autres opérations</b>						
A. Prêts, apports en capital et avances .....	-946	-845	-1,000	-1,200	-1,390	-1,720
B. Rapprochement caisse—exercice .....	-313	85	460	285	850	1,120
C. Autres opérations.....	496	250	180	195	205	230
Ressource ou besoin (-) Net .....	-763	-510	-360	-720	-335	-370
<b>Ensemble des besoins financiers</b> <b>(compte non tenu des opérations de</b> <b>change) .....</b>	<b>-10,939</b>	<b>-9,940</b>	<b>-8,200</b>	<b>-7,300</b>	<b>-5,680</b>	<b>-4,790</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> Appelées «opérations courantes» dans les précédents exposés budgétaires et les Comptes publics. Cette différence permet de ne pas utiliser une expression non conforme à la terminologie des Comptes nationaux.

<sup>(3)</sup> Total des recettes augmenté des provisions pour consommation de capital, d'après les Comptes nationaux des revenus et des dépenses de Statistique Canada.

<sup>(4)</sup> Dépenses courantes augmentées de la formation brute de capital, d'après les Comptes nationaux des revenus et des dépenses de Statistique Canada.

**Tableau A4.2**  
**Gouvernement du Canada**  
**Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux—Recettes**

	1978-79	1979-80 <sup>(1)</sup>	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(millions de \$)					
Recettes budgétaires—Comptes publics.....	35,215	40,720	46,835	53,040	59,715	66,640
Moins:						
Recettes et déficit des Postes.....	-1,275	-1,360	-1,490	-1,665	-1,850	-2,035
Déficit des entreprises commerciales de l'État <sup>(2)</sup> .....	-198	-510	-615	-705	-780	-800
Excédent des sommes dues sur les sommes perçues						
Impôt sur le revenu des sociétés.....	-133	-510	-465	-530	-700	-905
Taxe à l'exportation du pétrole.....	39	75	180	150	155	155
Plus:						
Recettes des fonds de pension et de sécurité sociale de l'État <sup>(3)</sup> .....	5,606	6,020	7,595	8,780	10,065	11,495
Provisions pour consommation de capital	651	730	815	935	1,070	1,210
Ajustements divers <sup>(4)</sup> .....	-593	-355	-320	-435	-470	-505
Ensemble des recettes—Comptes nationaux.....	39,312	44,810	52,535	59,570	67,205	75,255

<sup>(1)</sup> Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'État représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des bénéfices réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

<sup>(3)</sup> Dans les Comptes publics, les recettes et débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'État représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils entrent dans les recettes et dépenses de l'État.

<sup>(4)</sup> Ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au produit de la vente d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, aux articles imputés ainsi qu'au redressement des recettes pendant la période complémentaire.

**Tableau A4.3**  
**Gouvernement du Canada**  
**Rapprochement des Comptes publics et**  
**des Comptes nationaux—Dépenses**

	1978-79	1979-80 <sup>(1)</sup>	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)					
Dépenses budgétaires—Comptes publics....	47,318	51,950	57,300	62,800	68,975	75,700
Moins:						
Transferts aux fonds et organismes <sup>(2)</sup> .....	-3,448	-2,600	-2,660	-2,775	-2,890	-3,130
Dépenses des Postes .....	-1,275	-1,360	-1,490	-1,665	-1,850	-2,035
Déficit des entreprises commerciales de l'État <sup>(3)</sup> .....	-198	-510	-615	-705	-780	-800
Plus:						
Dépenses des fonds et organismes <sup>(2)</sup> .....	1,453	1,560	1,720	1,860	2,025	2,220
Débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'État <sup>(4)</sup> .....	5,479	5,310	5,815	6,235	6,620	7,255
Provisions pour consommation de capital	651	730	815	935	1,070	1,210
Ajustements divers <sup>(5)</sup> .....	-492	-840	-510	-535	-620	-745
Ensemble des dépenses—Comptes nationaux .....	49,488	54,240	60,375	66,150	72,550	79,675

<sup>(1)</sup> Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> Dans les Comptes nationaux, les crédits budgétaires attribués à divers fonds et organismes sont remplacés par les dépenses effectivement faites par ces derniers.

<sup>(3)</sup> Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des bénéfices réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

<sup>(4)</sup> Dans les Comptes publics, les recettes et débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils entrent dans les recettes et dépenses de l'Etat.

<sup>(5)</sup> Comme pour les recettes, ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, aux réserves et aux défalcatons, aux achats d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, à la dépense des réserves et des fonds renouvelables, aux articles imputés ainsi qu'au redressement des dépenses pendant la période complémentaire.

**Tableau A4.4**  
**Gouvernement du Canada**  
**Rapprochement des Comptes publics et**  
**des Comptes nationaux élargis—Opérations non budgétaires**

	1978-79	1979-80 <sup>(1)</sup>	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)					
Opérations non budgétaires—						
Comptes publics .....	1,164	1,290	2,265	2,460	3,580	4,270
Moins:						
Prêts et avances aux fonds et organismes	107	305	100	250	310	330
Comptes de pension et de sécurité sociale de l'État .....	-2,241	-1,870	-2,555	-3,190	-3,970	-4,720
Excédent des sommes dues sur les sommes perçues						
Impôt sur les sociétés .....	133	510	465	530	700	905
Prélèvement à l'exportation du pétrole.....	-39	-75	-180	-150	-155	-155
Ajustements divers <sup>(2)</sup> .....	113	-670	-455	-620	-800	-1,000
Prêts et autres opérations—						
Comptes nationaux élargis .....	-763	-510	-360	-720	-335	-370

<sup>(1)</sup> Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> Comme dans le cas des recettes et des dépenses, les ajustements divers sont dus aux différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au redressement des recettes et des dépenses pendant la période complémentaire, aux variations des réserves et des fonds renouvelables ainsi qu'à la correction nécessaire pour rapprocher les besoins financiers des entités comprises dans le secteur public, selon la comptabilité nationale, de ceux qui sont imputés au Fonds du revenu consolidé.

## B. Tableau sommaire des déficits et des besoins financiers du gouvernement fédéral, 1972-73—1983-84

Le tableau ci-dessous présente les chiffres passés et les prévisions de trois indicateurs de la situation financière nette: l'excédent ou le déficit budgétaire (d'après les Comptes publics), les besoins financiers compte non tenu des opérations de change, et le solde d'après les Comptes nationaux. Les soldes sont également indiqués en pourcentage du PNB nominal.

	Besoins financiers					
	Excédent ou déficit (-) budgétaire <sup>1</sup>		Opérations de change exclues		Excédent ou déficit (-) selon Comptes nationaux	
	(Millions de \$)	Pourcentage du PNB <sup>2</sup>	(Millions de \$)	Pourcentage du PNB <sup>2</sup>	(Millions de \$)	Pourcentage du PNB <sup>2</sup>
<b>(chiffres réels)</b>						
1972-73 .....	- 968	- 0.9	- 1,253	- 1.2	- 198	- 0.2
1973-74 .....	- 1,405	- 1.1	- 1,462	- 1.2	186	0.2
1974-75 .....	- 1,650	- 1.1	- 2,042	- 1.4	- 47	- 0.0
1975-76 .....	- 5,352	- 3.2	- 4,593	- 2.8	- 3,860	- 2.3
1976-77 .....	- 6,093	- 3.2	- 5,389	- 2.8	- 4,240	- 2.2
1977-78 .....	- 10,098	- 4.8	- 8,270	- 3.9	- 9,938	- 4.7
1978-79 .....	- 12,103	- 5.3	- 10,939	- 4.7	- 10,176	- 4.4
<b>(prévisions)</b>						
1979-80 .....	- 11,230	- 4.4	- 9,940	- 3.9	- 9,430	- 3.7
1980-81 .....	- 10,465	- 3.6	- 8,200	- 2.9	- 7,840	- 2.7
1981-82 .....	- 9,760	- 3.0	- 7,300	- 2.2	- 6,580	- 2.0
1982-83 .....	- 9,260	- 2.5	- 5,680	- 1.5	- 5,345	- 1.4
1983-84 .....	- 9,060	- 2.1	- 4,790	- 1.1	- 4,420	- 1.0

<sup>1</sup> Les chiffres de 1972-73 à 1978-79 ont été convertis à la nouvelle présentation comptable utilisée à partir de 1979-80 (voir la section A.3).

<sup>2</sup> Pourcentage du PNB pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice considéré.

## **C. Incidence des changements fiscaux de 1972 à mai 1979 sur les recettes de 1980-81**

Les réductions nettes d'impôt effectuées par le gouvernement précédent après la réforme fiscale de 1971 ont réduit les recettes fédérales de 1980-81 de quelque \$16 milliards, ou de près de \$9 milliards si l'on exclut les effets de l'indexation du régime fiscal.

### **Notes du tableau:**

1. Le tableau présente les effets estimatifs, pour 1980-81, des changements fiscaux et tarifaires apportés après la réforme fiscale de 1971 et avant l'élection du gouvernement actuel. En raison de l'accroissement des assiettes fiscales, les effets estimés pour 1980-81 sont généralement supérieurs à l'incidence évaluée pour la première année complète d'application de la mesure.
2. Le tableau tient compte des mesures budgétaires présentées jusqu'au budget de 16 novembre 1978, inclusivement, bien que dans certains cas la législation pertinente n'ait pas encore été adoptée.
3. Les estimations sont établies sur la base des assiettes fiscales existantes, compte non tenu des rétroactions possibles entre l'économie et les recettes fiscales.
4. Seules les mesures revenant à plus de \$100 millions sont présentées individuellement; cependant, le total comprend le coût de toutes les mesures fiscales et tarifaires (voir les notes 6 et 7).
5. La ligne correspondant au changement du régime fiscal des ressources représente l'effet net de la non-déductibilité des redevances provinciales et de la déduction de 25 p. cent relative aux ressources.
6. Il n'a pas été tenu compte de l'effet du changement de statut fiscal des allocations familiales (1974) sur les recettes fiscales ni des modifications des paiements imposables d'allocations familiales et des prestations d'assurance-chômage. De plus, comme le tableau porte sur les recettes budgétaires, il ne tient pas compte de la modification des taux de cotisation d'assurance-chômage (ni de leur effet sur les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers).
7. Le tableau ne tient pas compte: de la taxe à l'exportation du pétrole, qui a été plus que compensée, du côté des dépenses, par les paiements compensatoires des importations de pétrole; du crédit d'impôt remboursable pour enfant dont l'instauration coïncidait avec la diminution des allocations familiales; du transfert de points d'impôt personnel aux provinces au titre du financement des programmes établis; des changements de tarification de divers services, comme les tarifs postaux.

## Incidence des changements discrétionnaires sur les recettes de 1980-81

Mesure	Budget	Incidence 1980-81 (Millions de \$)
Amortissement en deux ans des machines et équipement servant à la fabrication et à la transformation	Mai 1972	- 470
Réduction du taux de base sur les bénéfiques de fabrication et de transformation au 1 <sup>er</sup> janvier 1973	Mai 1972	- 450
Relèvement de l'exemption personnelle de base et de l'exemption pour personnes mariées	Février 1973	- 400
Indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers	Février 1973	- 7,500
Dégrèvement de 5 p. cent de l'impôt des particuliers, minimum \$100, maximum \$500	Février 1973	- 1,250
Exonération de taxe de vente sur les quasi-aliments et vêtements d'enfants	Février 1973	- 225
Relèvement du dégrèvement minimum de \$100 à \$150 au 1 <sup>er</sup> janvier 1974	Novembre 1974	- 495
Hausse du dégrèvement à 8 p. cent avec minimum de \$200 et maximum de \$500 (selon modification de juin 1975)	Novembre 1974/Juin 1975	- 650
Déduction de \$1,000 des revenus d'intérêts au 1 <sup>er</sup> janvier 1974, étendue aux dividendes à compter de 1975; déduction de \$1,000 des revenus de pension à partir de 1975	Novembre 1974	- 625
Régime enregistré d'épargne-logement (selon modification de mars 1977)	Novembre 1974	- 130
Non-déductibilité des redevances et impôts, net de la déduction relative aux ressources (selon modification de juin 1975)	Novembre 1974/Juin 1975	350
Relèvement du revenu imposable maximum donnant droit à la déduction pour petite entreprise (selon modification de mai 1976)	Novembre 1974/Mai 1976	- 215
Suppression de la taxe de vente sur les vêtements et chaussures	Novembre 1974	- 480



## Incidence des changements discrétionnaires sur les recettes de 1980-81 (suite)

Mesure	Budget	Incidence 1980-81 (Millions de \$)
Réduction de la taxe de vente sur les matériaux de construction, de 11/12 p. 100 à 5 p. cent	Novembre 1974	- 700
Exonération de taxe de vente sur le matériel de transport, de construction et de distribution de l'eau	Novembre 1974	- 290
Hausse des droits d'accise sur les alcools et le tabac	Novembre 1974	140
Taxe d'accise sur l'essence (selon modification de septembre 1978)	Juin 1975/Septembre 1978	400
Crédit d'impôt à l'investissement (selon prorogation en mars 1977 et novembre 1978)	Juin 1975/Mars 1977/ Novembre 1978	- 485
Hausse de la déduction pour frais d'emploi (selon modification de novembre 1978)	Mars 1977/Novembre 1978	- 390
Elargissement du crédit d'impôt pour dividendes	Mars 1977	- 135
Allègement relatif aux stocks des entreprises	Mars 1977	- 450
Réduction du taux de la taxe fédérale de vente	Novembre 1978	- 1,170
Autres mesures		- 770
<b>Incidence totale des changements précédents sur les recettes de 1980-81</b>		<b>- 16,390</b>

## D. Document sur l'énergie

### Prix et taxes, carburants de transports

Le tableau et le graphique qui suivent donnent des renseignements sur le prix des divers carburants et les taxes qu'ils subissent au Canada et à l'étranger. Un autre tableau montre les paiements effectués au titre du programme de compensation des importations de pétrole et les recettes fournies par le prélèvement à l'exportation du pétrole de 1973-74 à 1983-84.

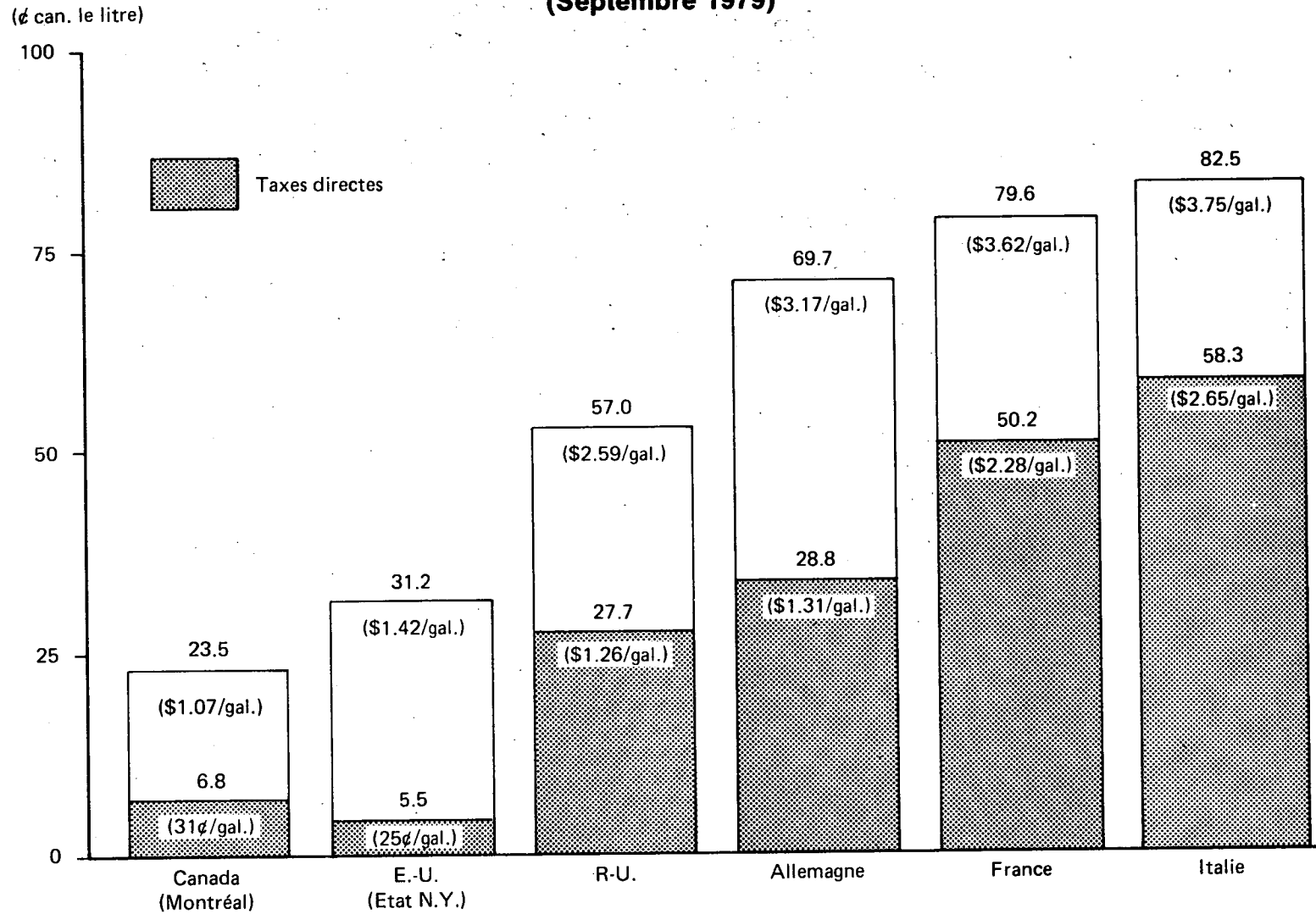
#### Prix de détail de l'essence et du carburant diesel et taxes provinciales sur ces produits en septembre

	Prix hors taxe provinciale	Taxe provin- ciale	Prix à la pompe	
(\$ par gallon)				
St. John's	Essence	.96	.27	1.23
	Diesel	.90	.27	1.17
Goose Bay	Essence	.93	.27	1.20
	Diesel	.87	.27	1.14
Charlottetown	Essence	.97	.21	1.18
	Diesel	.93	.25	1.18
Halifax	Essence	.91	.21	1.12
	Diesel	.86	.27	1.13
St-Jean	Essence	.88	.20	1.08
	Diesel	.82	.27	1.09
Montréal	Essence	.88	.19	1.07
	Diesel	.83	.25	1.08
Toronto	Essence	.86	.21	1.07
	Diesel	.81	.27	1.08
Winnipeg	Essence	.87	.19	1.05
	Diesel	.81	.21	1.02
Regina	Essence	.87	.19	1.06
	Diesel	.79	.26	1.05
Edmonton	Essence	.83	nil	.83
	Diesel	.79	nil	.79
Vancouver	Essence	.84	.17	1.01
	Diesel	.83	.19	1.02
Yellowknife	Essence	1.31	.14	1.45
	Diesel	1.25	.15	1.40
Whitehorse	Essence	1.09	.15	1.24
	Diesel	1.02	.19	1.21

Remarque: Les chiffres indiqués représentent les prix de détail typiques en septembre pour l'essence de catégorie 2, ordinaire avec plomb. La taxe fédérale d'accise sur l'essence achetée pour usage personnel était de 7 cents par gallon en septembre 1979. Sur l'essence ordinaire et le carburant diesel, la taxe fédérale de vente était de 5 et de 4.5 cents par gallon respectivement.

SOURCE: Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (dernières données disponibles).

### Comparaison des prix de l'essence moteur au Canada et dans les autres principaux pays (Septembre 1979)



Source: Energie, Mines et Ressources (Données disponibles les plus récentes). Au Canada les taxes comprennent les taxes fédérales de vente et d'accise et les taxes provinciales routières.

## Prix de l'énergie, conservation et économies d'importations

Le tableau qui suit présente des estimations de la baisse de la consommation de pétrole que permettent de prévoir l'accélération des hausses des prix intérieurs pour le pétrole brut et le gaz naturel, le prix indicatif de ce dernier et la taxe d'accise sur les carburants. Les importations de pétrole seraient réduites d'environ 100 millions de barils en 1985 par rapport au niveau qui serait probablement observé si la politique actuelle d'une majoration des prix pétroliers de \$2 par an était maintenue. Au prix international actuel du pétrole, cette réduction représenterait une économie de \$2.5 milliards à l'importation. Aux prix de 1985, l'économie pourrait être de \$4 à \$4.5 milliards.

### Réduction estimative de la consommation Intérieure de pétrole

	(millions de barils)
1980	20
1981	40
1982	60
1983	75
1984	90
1985	100

Jusqu'en 1983, l'établissement des prix de l'énergie pourrait avoir des effets moins marqués sur les importations de pétrole que sur la demande de brut intérieur, du fait que les oléoducs qui servent actuellement à expédier le brut de l'Ouest vers l'Est du pays devraient être utilisés au maximum pendant cette période. La réduction de la demande de pétrole à l'ouest de la vallée de l'Outaouais pourrait donc entraîner un accroissement de la capacité inutilisée, à moins que des accords d'échange ne soient conclus avec les Etats-Unis. Une hausse de la capacité inutilisée au début des années 1980 accroîtrait les possibilités de production future, permettant ainsi d'économiser davantage sur les importations au cours des années ultérieures.

La réduction estimative de la demande de pétrole que permet d'attendre la politique supposée d'établissement des prix du pétrole et du gaz est entachée d'incertitudes considérables; elle devrait être considérée comme un ordre de grandeur plutôt qu'une prévision précise des économies possibles.

**Recettes tirées du prélèvement à l'exportation du pétrole et dépenses de compensation des importations de pétrole de 1973-74 à 1983-84 (entrées et sorties de fonds)**

	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)										
<b>Recettes</b>											
Taxe à l'exportation du pétrole .....	287	224	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prélèvement à l'exportation du pétrole .....	—	1,445	1,063	661	432	328	735	630	435	305	210
Total des recettes .....	287	1,669	1,063	661	432	328	735	630	435	305	210
<b>Dépenses</b>											
Subventions aux importations de pétrole .....	157	1,162	1,582	945	925	628	1,575	1,620	1,220	880	610
Part prov. de la taxe à l'exp. du pétrole .....	143	111	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des dépenses .....	300	1,273	1,582	945	925	628	1,575	1,620	1,220	880	610
<b>Recettes (dépenses) nettes .....</b>	<b>(13)</b>	<b>396</b>	<b>(519)</b>	<b>(284)</b>	<b>(493)</b>	<b>(300)</b>	<b>(840)</b>	<b>(990)</b>	<b>(785)</b>	<b>(575)</b>	<b>(400)</b>